

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2024

INFORMATION

CESSIONS DE VÉHICULES ET MATÉRIELS – BILAN 2023

CONVENTIONS PASSÉES HORS CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2023

RAPPORTS

RAPPORT 2024-01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-03 CONVENTION AVEC ENEDIS
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-04 AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE : PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-05 AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE : PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-06 REFORME DE MATÉRIEL
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-07 DON DE VÉHICULE RÉFORMÉ À LA CROIX BLANCHE
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-08 CONVENTION DE FORMATION ENTRE LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET L'ENTENTE POUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE/ECASC – ANNÉE 2024
ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT 2024-09 CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024
ADOpte A L'UNANIMITE

AFFICHÉ LE 20 FEVRIER 2024



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 01/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléante à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,

Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

RAPPORT N° 2024-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le mercredi 13 décembre 2023 à 17h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

I - Composition du Conseil d'Administration et présences

* Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Annick DUBOIS	Conseillère départementale du canton d'Avignon 3
Madame Sophie RIGAUT	Conseillère départementale du canton de Vaison la Romaine
Madame Noëlle TRINQUIER	Conseillère départementale de Pertuis

Membre suppléant avec voix délibérative

Madame Danielle BRUN	Conseillère départementale du canton du Pontet
----------------------	------------------------------------------------

Pouvoir

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires avec voix délibérative

Madame Catherine GAY	Adjointe au Maire d'Avignon
Monsieur Claude MOREL	Maire de Caumont-sur-Durance

Assistait par visio-conférence :

Madame Marielle FABRE	Conseillère départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue
-----------------------	--------------------------------------------------------------

Assistaient avec voix consultative

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Adjudant/Chef Frédéric LAGIER (membre suppléant)

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Commandant Jean-Robert BARTHELEMY (membre titulaire)

Assistaient également à la séance

Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse

Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET

Messieurs Joël BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE, Anthony ZILIO (pouvoir)
Lieutenant Yves LE GUENNEC, Lieutenant Christophe VACHER

Siégeant à 8 membres à voix délibérative, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Monsieur le Président ouvre la séance en indiquant que Madame Marielle FABRE suivra cette séance par visio-conférence. Il lui souhaite la bienvenue.

Il débute son propos en évoquant le secours à personnes et la volonté du SDIS de Vaucluse tout comme celle des autres SDIS de France, de recentrer le Service sur ses missions premières et ainsi maîtriser les coûts engendrés par les interventions.

Il souligne qu'un travail a été mené dans le Département, en collaboration avec le SAMU et les ambulanciers privés, depuis 2017, pour aboutir à la réalisation d'un logigramme. Il précise que ce document permet aux acteurs de la distribution des secours d'avoir une meilleure lisibilité de la répartition des tâches de chacune des entités, mais indique que le choix de la réponse apportée reste toutefois une décision prise dans l'urgence sur des indications parfois imprécises.

Le Président explique qu'une commission SDIS/SAMU se réunit de façon hebdomadaire pour étudier les interventions complexes ou qui ont posé problème, avec la volonté d'une démarche d'amélioration continue de nos pratiques. Il ajoute que des correctifs sont apportés sur la base des retours de terrain, puisque la direction demande en effet aux compagnies de faire remonter les éventuelles difficultés qui sont rencontrées sur les interventions.

Monsieur Thierry LAGNEAU précise que ce recentrage sur les missions propres des sapeurs-pompiers est nécessaire, mais il tient à souligner qu'il reste bien entendu attentif aux réactions de certains centres qui s'inquiètent de la baisse de leur activité et de la perte de motivation qui peut en découler.

Il ajoute que cette évolution des pratiques nécessite de la communication et de la pédagogie, c'est ce que le SDIS de Vaucluse s'attache à pratiquer au quotidien.

Il indique d'autre part, que le Service d'Accès aux Soins (SAS) implanté sur la plateforme unique, permettra une meilleure orientation de la prise d'appels.

Monsieur le Président aborde ensuite le dossier de la téléassistance et revient sur l'arrêt du conseil d'Etat du mois de juin dernier qui a donné lieu à une forte inquiétude de la part des SDIS et de leurs présidents.

Il informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été mis en place par la DGSCGC réunissant des représentants de SDIS et de téléassisteurs qui devrait permettre d'aboutir à un modèle unique de convention, le but étant de facturer une intervention dès lors qu'elle aura été reconnue inutile, et que la société de téléassistance n'aura pas accompli les diligences.

Monsieur Thierry LAGNEAU évoque enfin les travaux liés à la préparation budgétaire 2024. Il précise que l'exercice s'avère être particulièrement complexe cette année, eu égard à l'inflation que nous subissons. Il assure les élus que le SDIS poursuit ses efforts en matière de maîtrise des dépenses et remercie ses financeurs pour leur soutien qui sera encore nécessaire pour répondre aux enjeux à venir.

Il donne la parole à Madame Violaine DEMARET.

Madame la Préfète revient sur le bilan du secours à personnes sur le département qu'elle qualifie de satisfaisant. Elle ajoute que la trajectoire des résultats fait apparaître une diminution des interventions ce qui est plutôt rassurant si l'on met en parallèle les dépenses financières que ces interventions engendrent pour le SDIS.

Elle aborde également la question des carences ambulancières qui selon elle, demeure un sujet sensible dans tous les départements et souligne le fonctionnement mis en place dans le Vaucluse, qui, basé sur de bonnes relations entre les services, donne satisfaction.

Madame la Préfète évoque la situation du volontariat et la vulnérabilité parfois du système en place vis-à-vis des employeurs, quelquefois chefs d'entreprises, qui font l'effort de libérer en journée, leurs employés sapeurs-pompiers volontaires, pour qu'ils puissent se rendre sur des interventions.

Elle indique qu'il est important de souligner cet effort et précise que la pédagogie reste nécessaire pour faire perdurer le système.

Madame Violaine DEMARET explique qu'après le conseil d'administration du mois de septembre dernier, au cours duquel Monsieur Thierry LAGNEAU a évoqué les conséquences pour les SDIS et les sociétés de téléalarme, de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 28 juin 2023, elle a saisi le directeur général de la Sécurité Civile qui lui a confirmé que ce dossier était bien traité au plus haut niveau de la DGSCGC. Elle indique qu'une réponse devrait être apportée dans les prochains mois.

Madame la Préfète souhaite évoquer l'activité opérationnelle 2024 en précisant qu'à l'échelle nationale mais également départementale, tout est mis en œuvre pour faire face à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques cet été.

Elle souligne que les sapeurs-pompiers de Vaucluse vont être mobilisés pour composer la chaîne de sécurité nécessaire à l'organisation de ces diverses manifestations. Mais elle ajoute qu'il faudra également veiller en parallèle, à la bonne distribution des secours sur le département de Vaucluse, dans le cadre notamment du festival d'Avignon, qui a obtenu une dérogation de l'Etat pour être maintenu cet été et dans le cadre de la prochaine campagne feux de forêts.

Elle souhaite que la saison estivale 2024 soit aussi optimale que celle que le département vient de connaître et souligne que cela ne sera possible qu'au prix d'une action rapide sur feux naissants via un pré-positionnement stratégique des forces en place sur le terrain.

Elle précise qu'elle entend interroger la DGSCGC sur les mesures envisagées pour permettre au département de disposer de colonnes de renfort Feux de Forêt en cas de nécessité.

Enfin Madame la Préfète annonce qu'elle vient de signer l'arrêté préfectoral qui entérine le nouveau RDDECI, aboutissement de près de deux années de travail. Elle félicite le SDIS.

Ce règlement permettra notamment d'alléger les contraintes en zone rurale grâce à la révision de l'espacement entre les PEI et le risque à défendre mais également de prendre en compte de manière encadrée, d'autres ressources en eau.

(Projection film RDDECI)

Le Président félicite le SDIS pour le travail accompli dans le cadre de la révision de ce document structurant qui datait de 2019.

INFORMATION

Le Président informe l'assemblée qu'un nouvel emprunt a été contracté en 2023. Il en énonce les caractéristiques.

RAPPORTS

Rapport 2023-74 : Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2023.

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-75 : Ajustement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS de Vaucluse

Le directeur adjoint présente le rapport

Il précise que ce rapport a fait l'objet d'une présentation en CST le 1^{er} décembre 2023.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-76 : Modification du tableau des effectifs

Le directeur adjoint présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-77 : Modalités de remboursement des frais occasionnés dans le cadre de déplacements pour besoins de service

Le directeur présente le rapport

Madame Catherine GAY interroge le directeur sur une éventuelle majoration dans le cadre de l'utilisation de véhicules électriques.

Le directeur répond qu'il se rapprochera de la Division des Ressources Humaines afin d'éclaircir ce point.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Le directeur présente le rapport

Il précise que ce rapport a reçu un avis favorable du CST lors de sa séance du 1^{er} Décembre 2023.

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-79 : Convention avec le Comité National d'Action Sociale

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-80 : Proposition d'indemnisation des préventeurs du SDIS de Vaucluse

Le directeur présente le rapport

Il précise que ce rapport a reçu un avis favorable du CST lors de sa séance du 1^{er} Décembre 2023.

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-81 : Avenant à la convention établie entre le SDIS de Vaucluse et le Centre Hospitalier de Pertuis pour la mise à disposition de moyens du SDIS au profit du SMUR de Pertuis

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-82 : Autorisation de passation de l'accord-cadre concernant la fourniture de services de communications électroniques

Le directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-83 : Autorisation de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance des systèmes de réseaux et de téléphonie du SDIS de Vaucluse avec fournitures et prestations associées

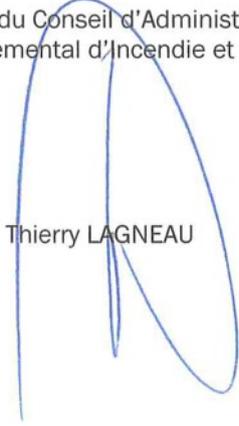
Le directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le président lève la séance à 18h30.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 02/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-02

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Conformément aux obligations réglementaires, vous trouverez dans le rapport ci-après les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024. Ce débat qui fait désormais l'objet d'un vote (article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015) doit intervenir dans un délai de deux mois maximum avant la présentation du Budget Prévisionnel.

Le présent rapport présente les points suivants :

- 1- Evaluation des ressources et des charges de fonctionnement de l'année 2024
- 2- Les soldes d'épargne et autofinancement
- 3- Le niveau d'endettement
- 4- Les orientations pour l'investissement 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique difficile, malgré une légère diminution de l'inflation mais qui reste à un niveau élevé. 2023 fait apparaître une décrue de l'inflation de 3.7% contre 5.2% en 2022. Selon l'INSEE la prévision en 2024 se situerait autour de 3%. Les prix des énergies et du carburant restent à un niveau élevé et auront un impact direct sur les finances du SDIS. Les frais de personnel en 2024 devront prendre en compte les décisions réglementaires nationales telles que l'augmentation du prix d'indice du fonctionnaire 3.5% en 2022 et 1.5% en 2023, la revalorisation des grilles indiciaires des agents de la catégorie C et la majoration de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (mesures évaluées à 200 000 euros). De même les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires ont augmenté de 3.5%.

Ces contraintes réglementaires et économiques s'imposent au SDIS de Vaucluse et représentent une augmentation de 3 000 000 €. Le SDIS est dans l'obligation de trouver les financements nécessaires pour maintenir un équilibre budgétaire.

Malgré ce contexte et des ressources limitées, le SDIS de Vaucluse a la volonté de maintenir la réponse opérationnelle actuelle et de continuer à faire preuve de résilience, d'efficacité et de maîtrise de ses activités.

1 – Evaluation des ressources et charges de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'année antérieure est intégré aux prévisions budgétaires et participe à l'équilibre global du budget prévisionnel. Le résultat définitif sera arrêté lors de l'examen du compte financier unique prévu à la séance du CASDIS de mars 2024.

A – Ressources de fonctionnement

1 – Les contributions communes/EPCI et département

Les ressources provenant des contributions des communes et EPCI sont fixées par la délibération prise lors du CASDIS du 16 novembre 2023.
Il convient de rappeler que la contribution globale des communes a évolué de 3.97% en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de juillet 2022 à juillet 2023. Elle s'élève par conséquent à 22 556 101 €

Pour le département, la convention de partenariat pluriannuelle 2022-2024, entre le SDIS et le Département, entre dans sa dernière année d'exécution. Elle prévoit une augmentation maximale de 1,2% de sa contribution au fonctionnement par rapport à celle de 2023 soit 35 227 625 € à laquelle viennent s'ajouter des participations supplémentaires suivantes :

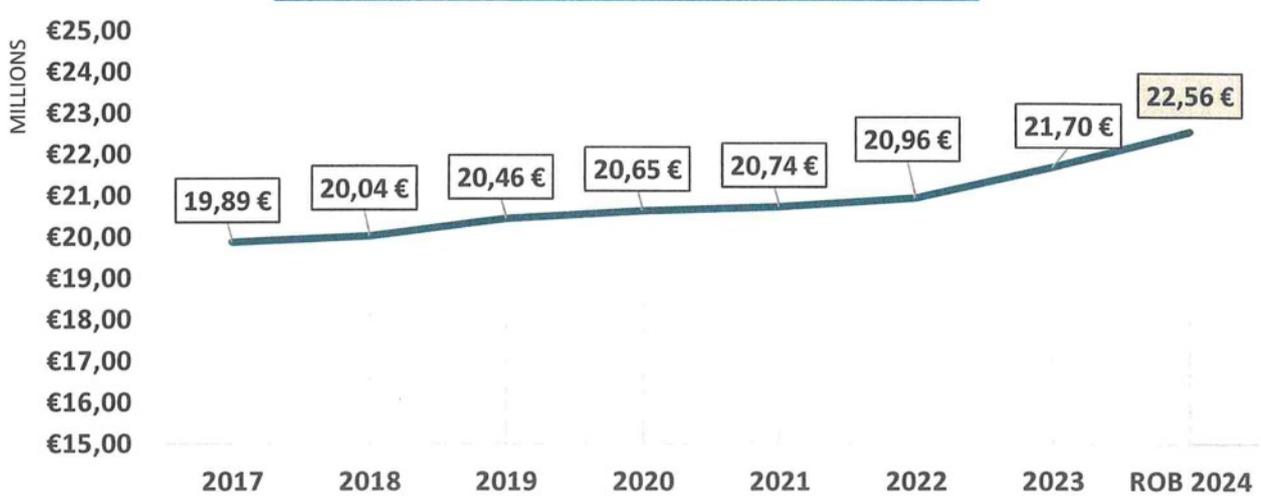
- de 464 341 € pour la prise en charge de la majoration de la prime de feu
- de 300 000 € pour la location d'un Hélicoptère Bombardier d'Eau (HBE)

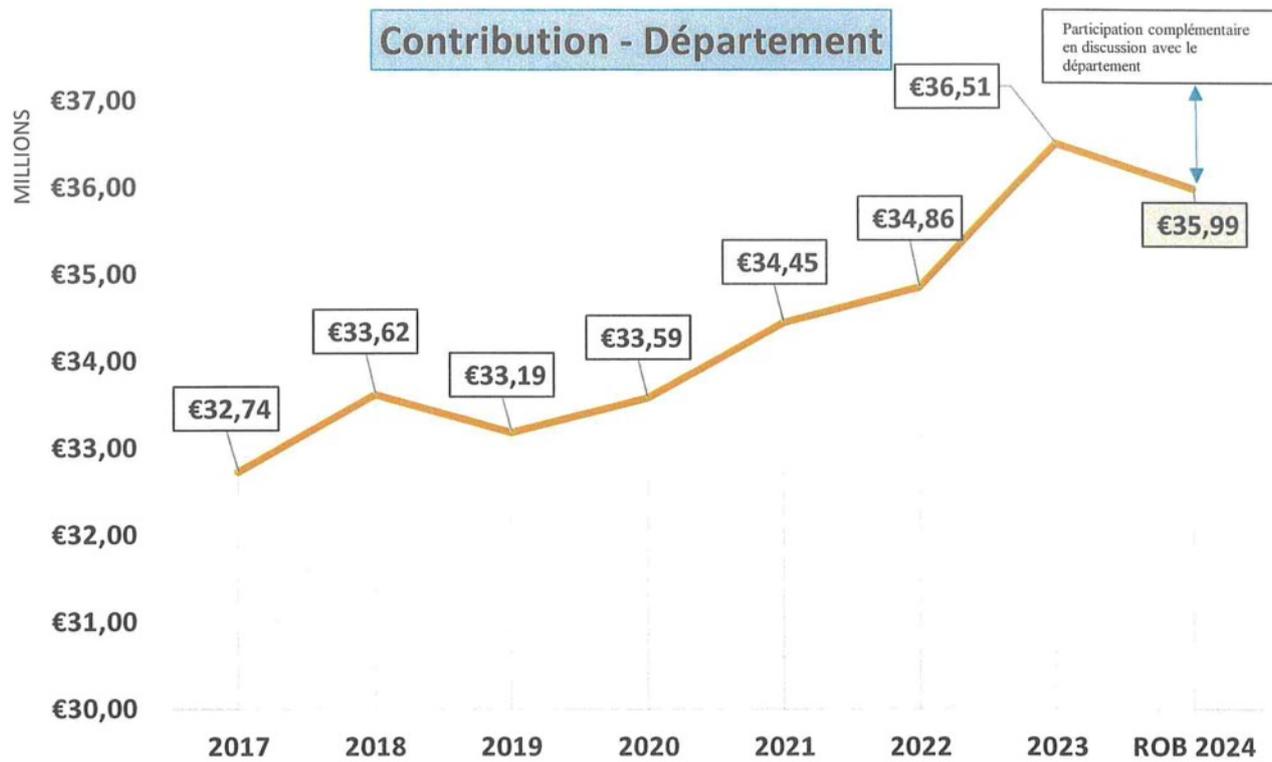
Des travaux sont en cours entre le département et le SDIS de Vaucluse pour un financement complémentaire visant notamment à compenser l'impact des mesures réglementaires sur les frais de personnel.

L'engagement financier des collectivités locales, communes, EPCI et département montre leur volonté d'accompagner le SDIS dans son fonctionnement.

Le contexte budgétaire sera complexe et ce malgré les efforts des communes, des EPCI et du Conseil Départemental. Le SDIS devra poursuivre ses efforts de maîtrise de ses dépenses pour mener à bien ses missions courantes de service public en dehors d'un contexte opérationnel exceptionnel (feux de forêts ; inondations ...), du contexte particulier des jeux olympiques et paralympiques 2024 et de l'impact du coût des énergies (gaz, électricité, carburant).

Contributions - Communes / EPCI





2 – Les autres ressources

Le montant des ressources additionnelles proposé pour 2024 est estimé à 2 200 000 € soit une baisse par rapport à 2023 (2 300 000 €).

Cet ensemble de différentes ressources est difficile à appréhender du fait de l'imprévisibilité du contexte. Les interventions payantes (hors compétence SDIS) sont en réduction conformément à la délibération du CASDIS de septembre 2023 qui souhaitait, à travers le tarif voté, limiter ce type d'interventions.

Les principales autres ressources additionnelles sont stables voire en légère diminution :

- Les agents mis à disposition
- Les services de sécurité aux communes et autres services
- Les interventions du SDIS sur demande de la régulation SAMU (carences)
- La part des agents sur les titres repas
- Le loyer payé par la SAMU sur la plateforme commune 18/112/15
- La facturation des interventions sur le réseau concédé autoroutier
- Le remboursement d'une partie du fonctionnement du SMUR Pertuis

Autres ressources - Hors subventions exceptionnelles vaccindrome 2021 -2022



3 - Le résultat de l'exercice 2023

La gestion 2023 montre un déficit d'environ 1 300 000 €. En effet, le SDIS de Vaucluse a dû assumer sur son budget le surcout de l'énergie de 1 200 000 € et les mesures en faveur des agents permanents et des sapeurs-pompiers volontaires. Le résultat de fonctionnement baisse fortement en passant de 1 800 000 € à une estimation de 600 000 €.

Ce chiffre sera définitivement arrêté après l'établissement du compte financier unique en CASDIS de mars prochain.

B - Charges de fonctionnement

Le SDIS de Vaucluse subit les contraintes économiques comme toutes les collectivités, il doit nécessairement poursuivre ses efforts de maîtrise de ses dépenses pour que les charges s'adaptent aux ressources disponibles. Le détail est précisé dans les pages suivantes, cependant le tableau ci-dessous présente par chapitre une extraction budgétaire du BP 2024.

Chapitres	Libellé	BP 2023	Orientations 2024	Variation 2024/2023 en %
Chapitre 011	Charges à caractère général (Energie, carburants, entretien véhicules, assurances, maintenances...)	8 374 000 €	7 944 000 €	-5% Par nécessité et arbitrages
Chapitre 012	Charges de personnel	48 762 000 €	49 273 000 €	+1.05% Par nécessité et arbitrages
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (chapitre 65 subventions)	347 000 €	292 000 €	-15.85% Retour à la normale après participation à un concours

Chapitre 66	Charges financières (intérêts de la dette)	455 000 €	480 000 €	+5.49%
Chapitre 67	Charges spécifiques	4 000 €	10 000 € (prévision pour annulation de titres sur exercice antérieur pour les levées de doute)	+150%
Chapitre 68	Provisions	10 000 €	77 000 € (provision supplémentaire pour CET)	+670%
Chapitre 042	Amortissements - Provisions	6 770 000 €	6 800 000 €	+0.44%
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0%
Total fonctionnement		64 722 000 €	64 876 000 €	+0.24%

1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

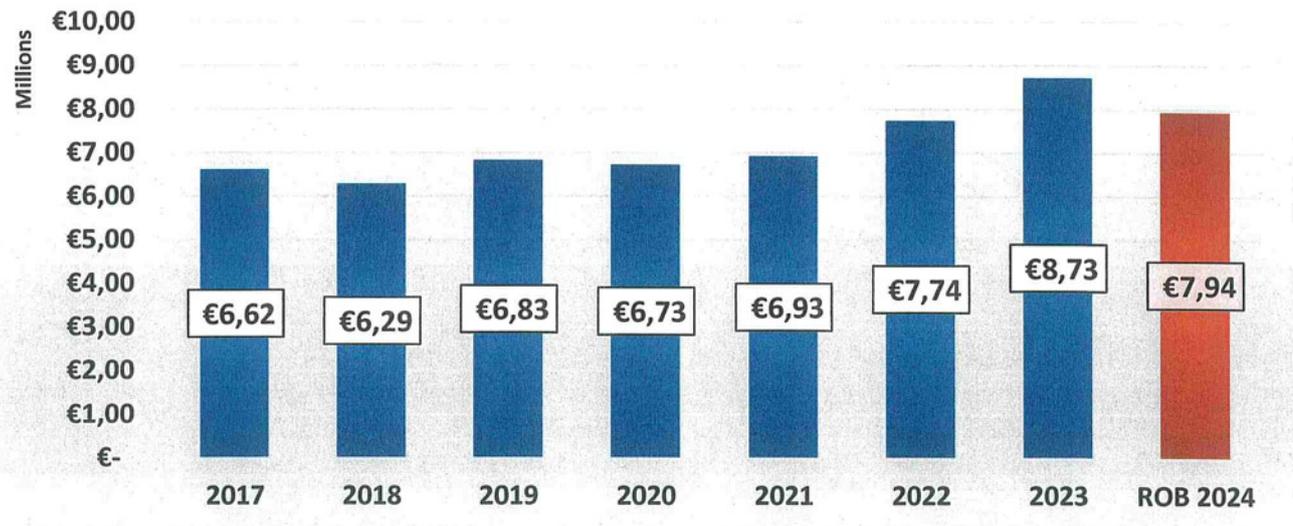
Les charges à caractère général diminuent de 5% entre les orientations de BP 2023 et 2024.

Les charges prévues au chapitre 011 sont estimées à 7.9 M€ en diminution par rapport à 2023 de 5% soit 400 000 €. Cette baisse est liée à un meilleur tarif de l'énergie en 2024 par rapport à 2023, à l'autoconsommation d'électricité liée à la mise en fonction de panneaux photovoltaïques des casernes de sapeurs-pompiers d'Orange et Pertuis, à la diminution de la consommation de carburant avec la poursuite de la maîtrise de l'activité opérationnelle.

Ce chapitre intègre aussi l'estimation pour la location d'un HBE pour la saison estivale (totalement financé par le département à hauteur de 300 000 €).

Il convient de préciser que ces orientations peuvent s'avérer insuffisantes au regard d'une saison soutenue tant au niveau feux de forêts qu'inondations, particulièrement pour la carburant et l'entretien des véhicules.

EVOLUTION DU MANDATÉ DU CHAPITRE 011 en Millions d'euros



Il convient de souligner que les efforts de gestion et de maîtrise de notre consommation, réalisés entre les années 2017 et 2021, permettaient jusque-là de compenser les augmentations. Depuis 2022, cette gestion

vertueuse ne compense plus ces augmentations. L'année 2023 confirme ce constat malgré une baisse de 40% de notre consommation électrique et de 15% de carburant. Le SDIS continuera à rechercher toute piste d'économie pour limiter au plus l'effet de ces augmentations de dépenses générales.

2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre 012, comme pour toutes les collectivités, est celui qui pèse le plus dans le budget du SDIS et c'est celui qui est sujet à beaucoup d'attention et de contrôles internes.

Malgré cela, les charges de personnel sont contenues et affichent une hausse en 2024 de seulement 1.05%, nous apportons les détails dans ce qui suit.



2.1 Les charges des personnels permanents et contractuels

Les orientations pour l'année 2024, sont estimées à hauteur de 41.85M€, soit en augmentation de 2.97% soit + 1.21M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse maîtrisée est principalement la conséquence de l'application du GVT indiciaire fixé à 1.7%, et la compilation des mesures nationales de 2023 et 2024.

Les orientations budgétaires 2024 du SDIS et de l'ensemble de ses services ont fait l'objet d'un travail de projection précis et d'arbitrages fins pour poursuivre les efforts de maîtrise et de rationalisation des ressources, dans lesquels le SDIS s'est inscrit depuis plusieurs années.

Ainsi, la sous-direction « ressources » œuvre quotidiennement pour sensibiliser les différents acteurs aux contraintes budgétaires actuelles et à l'identification de sources d'économie, tout en conservant un service public de qualité pour l'ensemble du territoire Vauclusien et chacun de ses habitants.

Les objectifs 2024 de l'établissement en sont d'ailleurs la traduction notamment à travers deux grands projets :

- ✓ **La gestion de l'absentéisme.** L'année 2023 a permis de dresser un état des lieux précis des absences pour maladie ou accident et de déterminer précisément les coûts directs associés. Cette étude couplée à celle portant sur l'analyse de la pratique sportive, qui bien qu'indispensable au métier de sapeur-pompier, reste relativement accidentogène au sein des SDIS, conduira à l'élaboration d'un plan 2024 visant, nous le souhaitons, à réduire l'absentéisme. Les indicateurs économiques ayant été définis, ils seront suivis dans le temps pour ajuster au besoin les mesures prises ou à prendre.

- ✓ La démarche autour des risques psycho-sociaux. Lancée au sein de l'établissement au cours de l'année 2023, elle devra permettre d'avoir plus de lisibilité sur les métiers ou services les plus exposés, et ainsi mettre en œuvre un plan d'actions dédié portant tant sur l'individuel, que le collectif et l'organisationnel. L'année 2024 sera donc consacrée à la poursuite de ces deux actions importantes pour le SDIS et pour ses agents. Elles guideront la politique de santé, sécurité et de qualité de vie en service. En effet, les mesures visant à la préservation du capital santé, à la prise en compte du risque RPS, à l'utilisation de la pratique sportive comme outil au service du maintien des conditions physiques, de l'amélioration de la santé mentale sont autant de pistes de travail que le SDIS souhaite explorer ou poursuivre pour les années à venir. Un plan d'actions sera décliné et fera l'objet d'une évaluation quantitative, qualitative et comportementale.

Ces actions nouvelles se conjuguent avec celles déjà existantes :

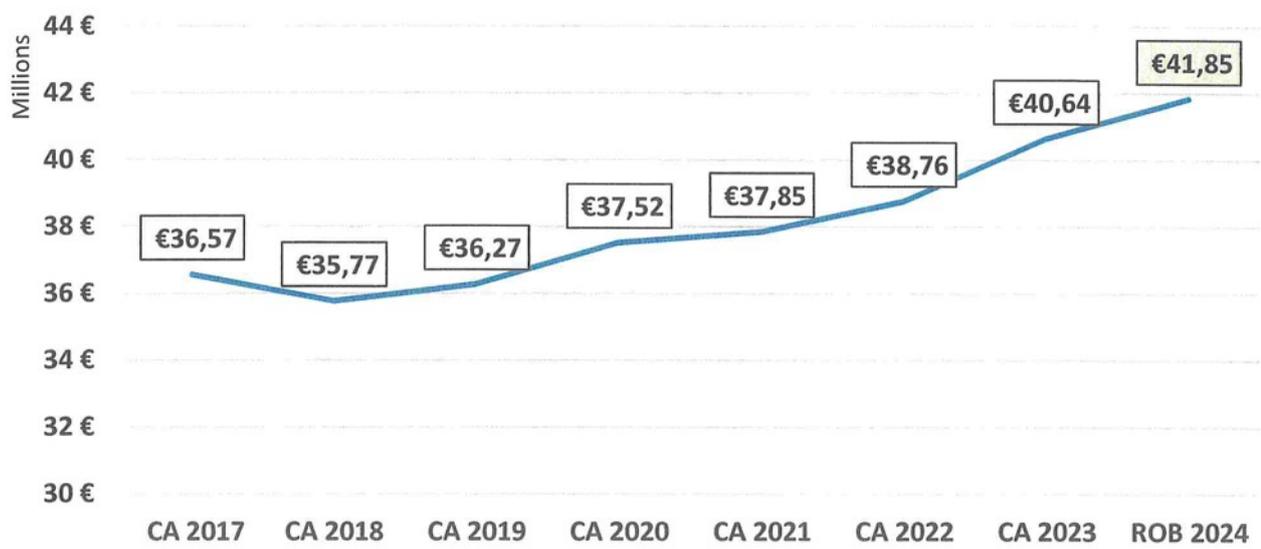
- ✓ Le dialogue de gestion piloté par le binôme de direction en lien avec les sous-directions reste une priorité 2024. Cette démarche initiée en 2022 permet d'échanger sur les éléments impactant la masse salariale tels que le recours aux heures supplémentaires et aux remplacements temporaires et pérennes. S'appuyant notamment sur le travail de Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) qui permet d'établir une vision à 5 ans, ces échanges s'inscrivent dans le cadre d'une politique de gestion rigoureuse des ressources.
- ✓ Le pilotage précis de la masse salariale, avec des rencontres bimensuelles, de la division finances et du groupement ressources humaines continuera d'apporter une aide à la décision de l'autorité territoriale. C'est ainsi que les effets noria sont mesurés, que chaque mesure gouvernementale est évaluée financièrement ainsi que chacun des projets RH impactant la politique salariale. Il en est de même pour la progressivité temporelle des remplacements.

L'ensemble de ces actions permet, comme exposé ci-avant, de répondre aux besoins de fonctionnement en maintenant une gestion rigoureuse et suivie des dépenses.

En conclusion,

- L'évolution des charges de personnel sapeur-pompier professionnel est induite par :
 - Les recrutements dans le cadre des besoins opérationnels (4 postes de SPP).
 - Les recrutements dans le cadre de remplacement sur des postes ayant été définis comme prioritaires et indispensables au bon fonctionnement du SDIS.
 - L'augmentation de la valeur du point.
 - L'effet GVT (glissement vieillesse technicité) calculé sur le GVT indiciaire, qui est l'évolution constatée des indices moyens majorés des titulaires et contractuels.

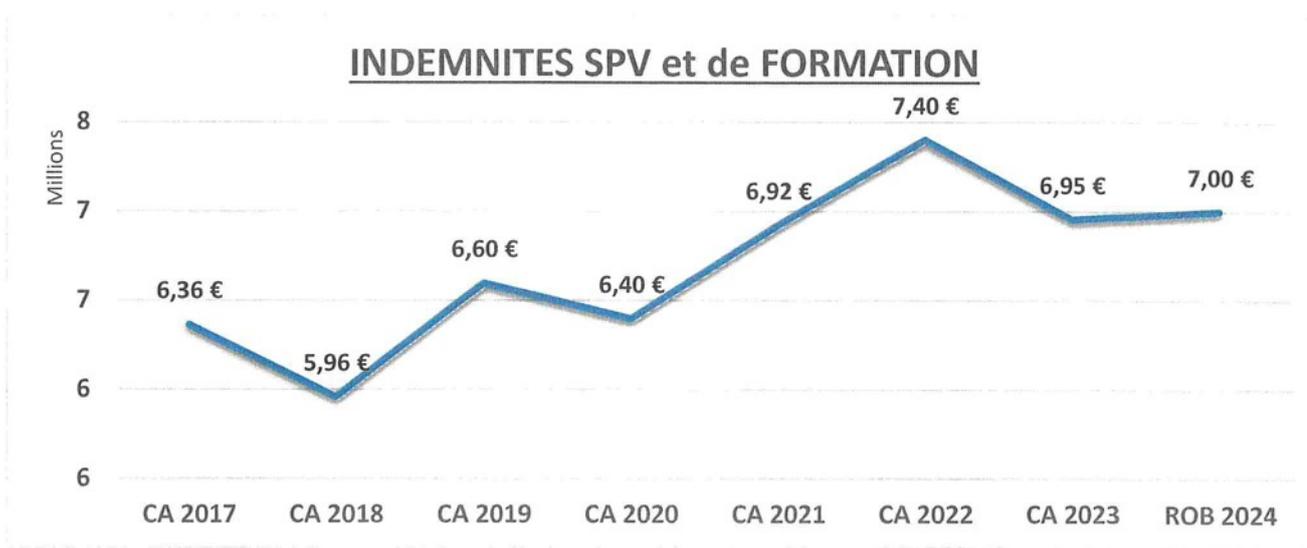
Coût salarial des personnels permanents



2.2 Les charges d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires

Les indemnités des Sapeurs-Pompiers Volontaires (opérationnelles 6 500 000 € et de formation 500 000 €) et les allocations de vétérances et la prime fidélisation et reconnaissance (480 000 €) pour des sapeurs-pompiers volontaires seraient prévues à hauteur de 7 480 000 € et afficheraient une stabilité par rapport à 2023.

Cette orientation s'inscrit dans une maîtrise de l'activité opérationnelle et du plan de formation des sapeurs-pompiers volontaires.



3 - Autres charges

Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante (participations, subventions, contributions obligatoires, indemnisation des élus) s'élèverait à 292 000 € et intègre les subventions aux associations de droit privé en lien avec le SDIS de Vaucluse.

4 - Charges financières

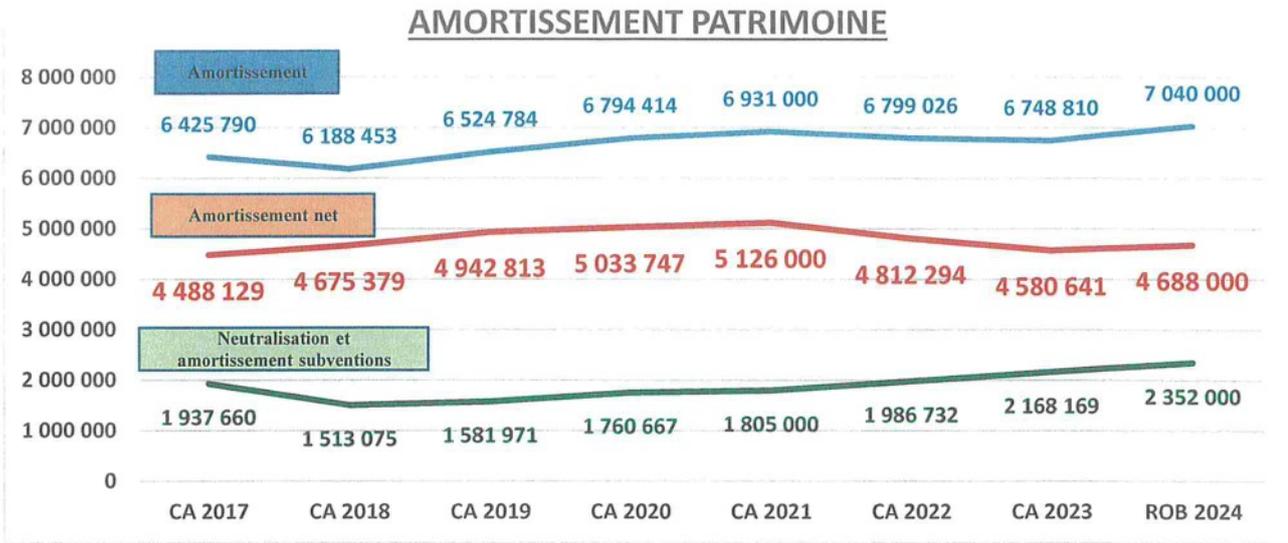
Le chapitre 66 relatifs aux charges financières (intérêts d'emprunts) est à la hausse en raison de l'augmentation du taux des emprunts. Le SDIS a pour priorité de maîtriser son endettement depuis quatre ans. Le montant des intérêts pour 2024 s'élève à 480 000 €.

Une analyse détaillée de la dette sera évoquée dans le chapitre 3 du présent ROB.

5 - Dotation aux amortissement/virement à la section de fonctionnement/provisions

La dotation aux amortissements des biens et des équipements et la subvention du conseil départemental permettent de maintenir le niveau d'investissement du SDIS et assurent plus particulièrement le renouvellement des matériels opérationnels.

Le niveau de dotation au compte d'amortissement s'élève à 7 040 000 €, ce montant augmente par rapport à 2023.



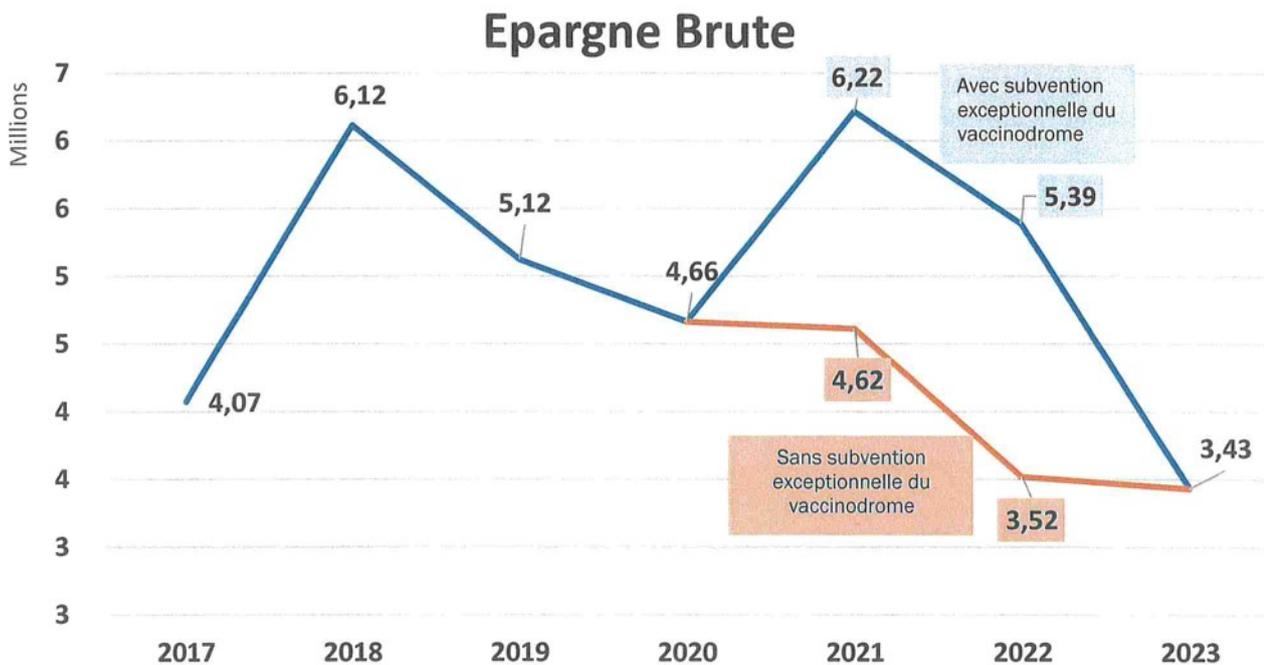
2 – Les Soldes d’Épargne

Les différents soldes d’épargne viennent mesurer la capacité du SDIS à couvrir son annuité de la dette et à autofinancer une partie de son plan d’équipement.

Le SDIS est en discussion avec le département pour finaliser la participation du département pour 2024. A ce stade, il n’est pas possible de projeter les soldes d’épargne pour 2024.

Il est proposé néanmoins, d’observer l’évolution de l’épargne brute de 2017 à 2023. Il sera fait une distinction entre l’épargne brute provenant des subventions exceptionnelles du vaccinodrome et l’épargne brute sans ces subventions exceptionnelles.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes Réelles de Fonctionnement	54 877 352	56 165 019	56 395 737	56 894 091	59 675 670	60 695 393	60 934 000
Dépenses Réelles de Fonctionnement	50 804 100	50 049 376	51 273 057	52 229 413	53 456 831	55 306 260	57 500 000
Epargne brute avec subv.exceptionnelle	4 073 252	6 115 642	5 122 680	4 664 678	6 218 840	5 389 133	3 434 000
Epargne brute hors subv.exceptionnelle	4 073 252	6 115 642	5 122 680	4 664 678	4 615 239	3 520 748	3 434 000



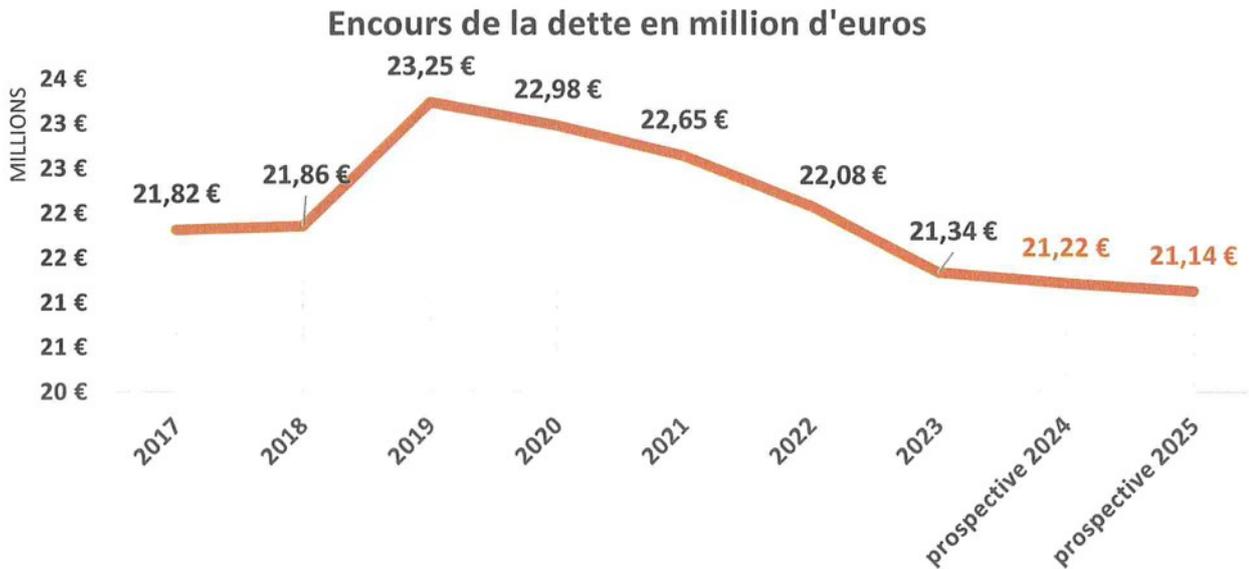
L’épargne brute dégagée permet au SDIS de dégager un niveau de capacité d’autofinancement (CAF) suffisant pour couvrir le remboursement de l’annuité de la dette.

3 – Niveau d'endettement

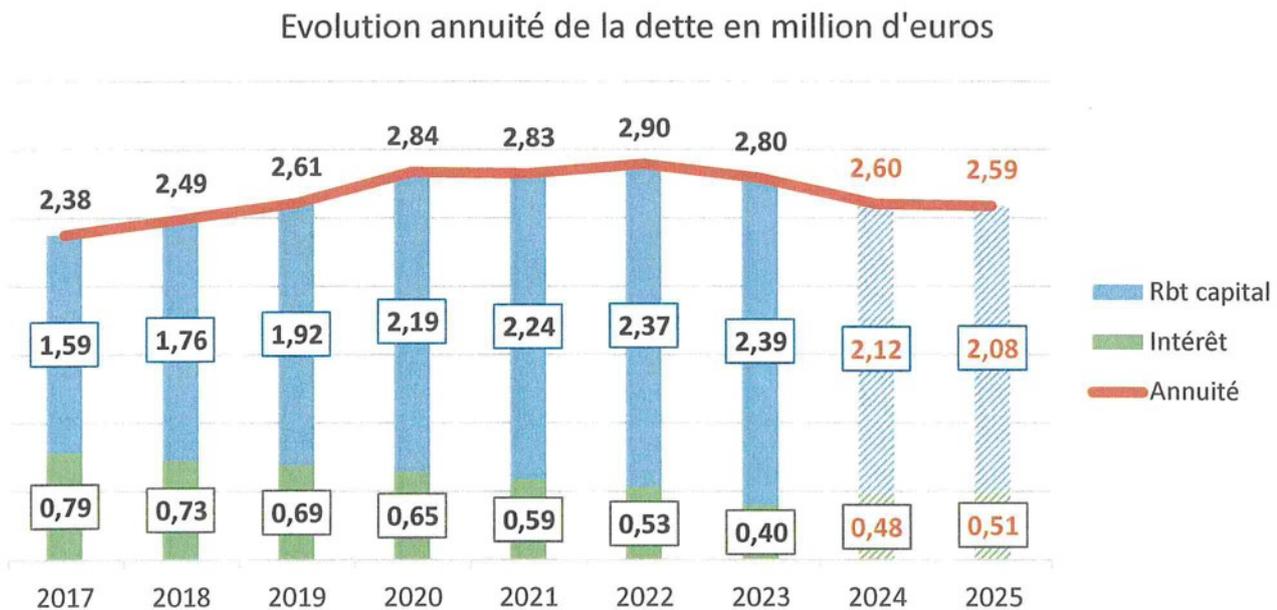
Le SDIS de Vaucluse affirme sa volonté de maîtriser sa dette durablement, pour cela, il s'engage à réaliser un emprunt qui sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts.

Pour l'année 2024, le remboursement du capital des emprunts s'élève à 2 160 000 €. L'emprunt proposé pour cette année est de 2 000 000 € conformément à l'engagement du SDIS dans la maîtrise de sa dette et servira à financer les travaux de construction de centres de secours et l'achat de matériels d'interventions et véhicules particuliers.

Pour les différentes projections, l'hypothèse est réalisée sur un emprunt en 2024 et 2025 de 2 000 000 d'euros sur 20 ans avec un taux de 4%.



Le stock de dettes du SDIS de Vaucluse est constitué d'emprunts non toxiques. En effet selon la charte Gissler, tous les contrats sont classés A, seul un contrat est classé B.

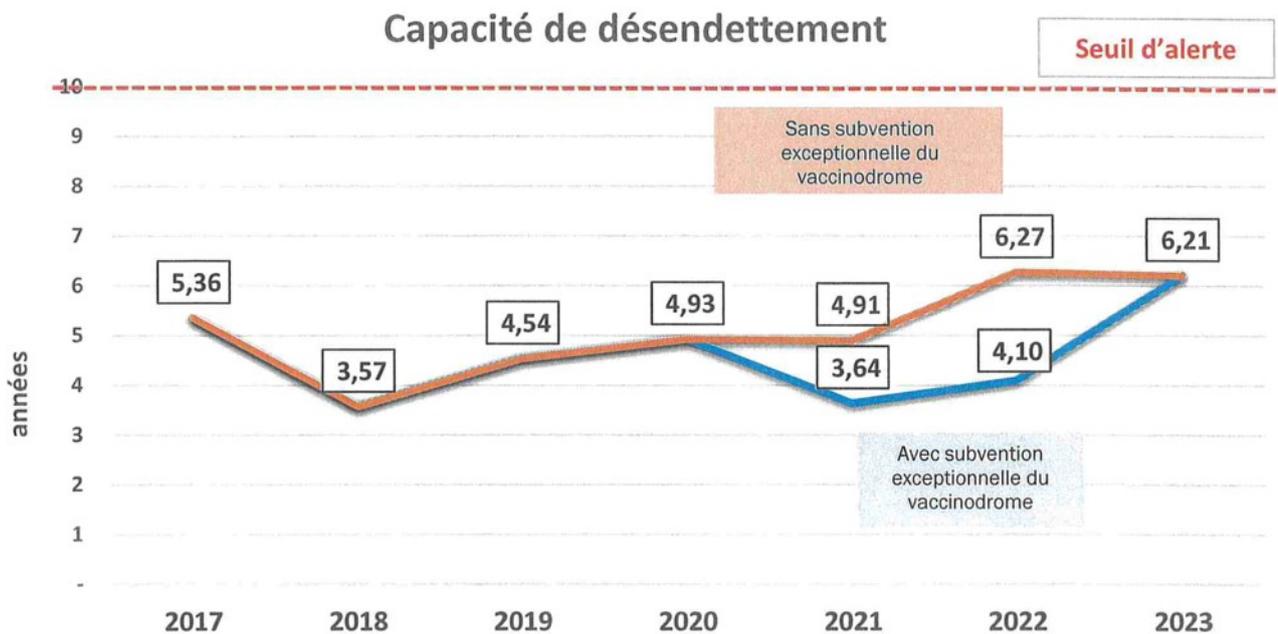


La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire au SDIS de Vaucluse pour rembourser sa dette en totalité, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Cette durée est soumise à une échelle de risque :

moins de 8 ans	de 8 à 11 ans	de 12 à 15 ans	plus de 15 ans
situation saine	situation correcte mais à surveiller	Zone de danger	situation critique

Pour le SDIS de Vaucluse selon la projection :



Cet indicateur montre une situation saine du SDIS de Vaucluse dans la gestion de sa dette.

Néanmoins, la dégradation de l'épargne brute entraîne une augmentation de cet indicateur (encours de la dette/épargne brute, qui nécessite d'être vigilant).

4 – Orientations d'investissement pour 2024

4-1 – Financement des investissements

Pour 2024, le Conseil Départemental va poursuivre son soutien au programme complémentaire d'équipement du SDIS à hauteur de **2 100 000 €**. Cette somme permettra de réaliser des opérations en lien avec l'aménagement du territoire par exemple la construction de nouvelles casernes, la réhabilitation de bâtiments existants ou l'achat de véhicules pour améliorer la couverture des risques sur le département.

La participation des communes de Robion, Maubec et Oppède pour la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Robion devrait s'élever à un montant de **145 000 €**.

A ce stade, le SDIS a la certitude de disposer en 2024 de 500 000 euros de subventions pour financer ses équipements de différentes subventions telles que :

- l'Etat pour le pacte capacitaire : 212 500 €
- la région sud PACA de 288 000 € (au titre du plan solaire et de la lutte contre les feux de forêts).

Le versement du Fonds de Compensation de la TVA devrait être de : **1 200 000 €**.

L'annuité d'amortissement serait de : **6 800 000 €**

A ce stade, l'emprunt inscrit pour cette année serait de **2 000 000 €**.

4.2 - Dépenses d'investissement

En matière d'équipement pour l'année 2024, les demandes de renouvellement des matériels s'élevaient autour de 10 000 000 €. Le SDIS a été contraint d'inscrire la somme de 8 200 000 € nécessitant des arbitrages.

Les projets marquants pour cette année 2024 sont :

- la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Robion
- les études pour la construction de la caserne de Sainte Cécile les Vignes
- la rénovation des bâtiments en matière de performance énergétique
- l'installation de panneaux photovoltaïques pôle Fontcouverte
- l'acquisition d'un Camion Citerne Feux de Forêts Super (subventionné pacte capacitaire)
- l'achat de véhicules électriques
- la poursuite de la tranche 2024 du schéma directeur informatique
- la poursuite de l'expérimentation de l'utilisation de multi paramètres dans le cadre du secours à personne, à un rythme moindre que celui initialement envisagé.

Libellé	BP 2022	BP 2023	ROB 2024	EVOLUTION
Immobilier et équipement	1 010 000 €	710 000 €	800 000 €	
Rénovation énergétique bâtiments (installation de panneaux photovoltaïques et rénovation étanchéité)		1 900 000 €	1 175 000 €	
Constructions	1 100 000 €	100 000 €	450 000 €	
Matériel roulant	3 508 000 €	3 059 000 €	3 025 000€	
Matériel d'intervention et habillement	1 114 600 €	1 056 000 €	948 000 €	
Matériel médical	268 700 €	381 000 €	286 500€	
Matériels informatique et transmissions	1 371 300 €	1 539 600 €	1 302 000€	
Autres matériels	204 206 €	207 000 €	140 500 €	

Le SDIS dispose aussi de crédits d'investissement pluriannuels. En effet, pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 84 a mis en place des « autorisations de programme – crédits de paiement » (APCP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Les domaines concernés par les APCP sont :

- les réhabilitations et constructions liées au parc immobilier
- l'amélioration énergétiques des bâtiments
- l'acquisition de certains matériels roulants
- les vêtements d'intervention
- les multi-paramètres (télémédecine)

		Avant	2024	Après	
N° AP	N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP	Montant des CP		
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Reste à financer
8	CASERNE GARANCE	1 270 000,00 €	1 122 072,06 €	1 656,00 €	- €
23	CASERNE VALLEE D'AYGUES	1 295 000,00 €	1 203 928,16 €	25 356,81 €	- €
2224.001	CAMION CITERNE FEUX DE FORETS	3 000 000,00 €	914 190,48 €	830 560,00 €	1 255 249,52 €
2224.003	FOURGON POMPE TONNE	900 000,00 €	347 462,16 €	475 000,52 €	77 537,32 €
2224.004	VEHICULE SECOURS ET ASSISTANCE AUX VICTIMES	1 800 000,00 €	1 035 729,32 €	500 000,00 €	264 270,68 €
2224.005	ENSEMBLES DE PROTECTION	500 000,00 €	213 552,63 €	100 000,00 €	186 447,37 €
2224.006	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS ROBION	1 200 000,00 €	24 558,76 €	371 715,24 €	803 726,00 €
2224.007	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS MONTEUX	3 000 000,00 €	- €		- €
2224.008	Télémedecine	1 000 000,00 €	55 412,00 €	399 962,58 €	544 625,42 €
2224.009	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du SDIS	6 000 000,00 €	867 513,17 €	1 718 280,31 €	3 414 206,52 €
2224.010	CASERNE SAINTE CECILE LES VIGNES	1 400 000,00 €	- €	100 000,00 €	1 300 000,00 €
		21 365 000,00 €	5 784 418,74 €	4 522 531,46 €	7 846 062,83 €

Les grandes orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 – 2028 sont :

	2 025	2 026	2 027	2 028	TOTAL
CONSTRUCTION	1 600 000	2 700 000	2 200 000	0	6 500 000
RENOVATION	900 000	700 000	700 000	700 000	3 000 000
ETUDES BATIMENTAIRES	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
PHOTOVOLTAIQUE	170 000	350 000	660 000	550 000	1 730 000
ETANCHEITE/ CHAUFFAGE	600 000	450 000	550 000	0	1 600 000
MATERIEL ROULANT	3 301 974	4 069 820	3 368 831	3 353 231	14 093 856

VETEMENTS D'INTERVENTION	404 640	424 800	437 400	450 720	1 717 560
MATERIEL INTERVENTION	547 388	574 660	591 705	609 724	2 323 477
MATERIEL SPECIALITES	134 880	141 600	145 800	150 240	572 520
MULTI PARAMETRES	375 000	75 000	30 000	30 000	510 000
NEXXIS	150 000	0	0	0	150 000
LOGICIEL	365 100	338 100	377 200	337 300	1 417 700
MATERIEL INFORMATIQUE	666 000	683 000	523 500	637 000	2 509 500
MATERIEL TRANSMISSIONS	510 000	350 000	200 000	200 000	1 260 000

Le SDIS a démarré en 2023 une transition énergétique d'une partie de son parc immobilier après une étude réalisée par la société OPTE, ce projet s'inscrit dans la durée, prévu jusqu'en 2028 et a pour objectif :

- la production d'une partie de notre consommation électrique
- la rénovation énergétique
- la revente de l'excédent de production
- la réduction des gaz à effets de serre.

Pour cela, il faudrait consacrer 7 000 000 € sur cette période.

Cette opération aura un impact important sur la section de fonctionnement par :

- la création d'une recette par la revente d'une partie de l'énergie estimée à 200 000 € euros par an
- la diminution du poste budgétaire énergie sur le budget du SDIS estimé à 300 000 € par an.

Cet investissement pourrait être rentabilisé en une dizaine d'années pour des installations prévues pour 25 à 30 ans.

Par ailleurs, le SDIS poursuit sa réflexion relative aux installations de formation dont doivent disposer les sapeurs-pompiers du département. Une réservation foncière et une étude de programmation sont envisagées courant 2024 pour affiner le programme correspondant.

Je sou mets ces éléments au débat puis au vote.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'orientations budgétaires sur l'évolution des ressources et des charges qui lui est présenté.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 03/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-03

CONVENTION AVEC ENEDIS

Le SDIS a entamé une démarche de réduction de sa dépendance énergétique, afin d'une part de réduire son empreinte écologique, et d'autre part de s'affranchir le plus possible des contraintes économiques engendrées par les fortes fluctuations des prix de l'énergie.

C'est ainsi, entre autre, qu'un vaste et ambitieux plan de production d'électricité, issu de la mise en place de panneaux photovoltaïques, a été entamé. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation en CASDIS le 9 février 2023.

Les centres de secours de Pertuis et d'Orange ont été les premiers équipés en 2023 permettant une production de près de 300 KWh.

Cette énergie sera en partie auto consommée sur place directement, réduisant donc notre recours au réseau public. Cette auto-consommation devrait représenter entre 25 et 40 % du besoin annuel de chaque centre. Il s'agit donc d'une économie directe.

Par ailleurs, l'électricité produite mais non auto-consommée sera renvoyée sur le réseau public et fera donc l'objet d'une rétribution par ENEDIS. Cette recette pour le SDIS devrait s'élever à 30 000 € par an pour ces deux sites.

Afin que ce dispositif soit opérationnel, il y a lieu de signer des conventions avec ENEDIS.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions qui seront établies et qui sont nécessaires à la fourniture par le SDIS de son surplus de production électrique, en échange d'une rétribution financière.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise son président à signer avec ENEDIS les conventions nécessaires pour lui permettre de fournir le surplus de sa production électrique réalisé sur les casernes de Pertuis et d'Orange, en échange d'une rétribution financière.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 04/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-04

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE

PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le mercredi 10 Janvier 2024, un équipage des sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours d'Avignon est intervenu afin de porter secours à une personne victime d'un malaise à domicile consécutif à des violences familiales.

Au cours de cette intervention le conjoint de la victime s'en est pris à eux en les menaçant et en les insultant de manière répétée et véhémement.

Malgré le contexte particulièrement anxiogène de l'intervention, il convient de souligner le professionnalisme de l'équipage qui a toujours eu pour but de protéger la personne qu'ils étaient venus secourir jusqu'à l'arrivée des forces de police et de renforts de sapeurs-pompiers.

Ayant été informés de la comparution de l'auteur de ces violences, le vendredi 9 février 2024 devant, le Tribunal Judiciaire d'Avignon pour répondre de ses actes, les agents qui en ont été victimes ont exprimé leur volonté de se constituer partie civile dans ce dossier et ont sollicité à cet effet, la protection fonctionnelle du Service.

Compte tenu du caractère parfaitement inacceptable du comportement de la personne mise en cause, il m'apparaîtrait souhaitable que le SDIS de Vaucluse, procède également à une constitution de partie civile dans ce dossier.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande de protection fonctionnelle, de m'autoriser à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

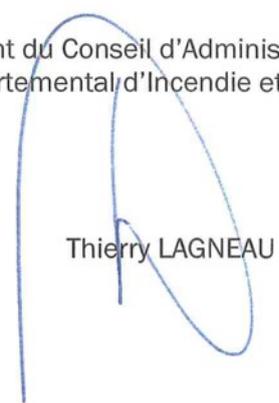
Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle et sur la constitution de partie civile du SDIS dans l'affaire qui lui est présentée.
Il autorise son président à signer tout document nécessaire à cet effet.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 05/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-05

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE

PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le lundi 23 octobre 2023 un individu s'est introduit dans l'enceinte du centre de secours de Valréas en escaladant le portail fermé.

Après avoir dégradé du mobilier, l'individu s'en est pris aux sapeurs-pompiers présents en proférant des menaces et des insultes avant de quitter les lieux à l'arrivée des forces de gendarmerie.

Fortement choqués par les faits qu'ils ont vécus, les agents ont bénéficié du soutien et de l'accompagnement de l'UDAPSY.

Les sapeurs-pompiers ainsi que le SDIS ont déposé plainte suite à ces événements.

Ayant été informés de la comparution de l'auteur de ces violences, le mardi 9 avril 2024 devant le Tribunal Judiciaire de Carpentras pour répondre de ses actes, les agents qui en ont été victimes ont exprimé leur volonté de se constituer partie civile dans ce dossier et ont sollicité à cet effet la protection fonctionnelle du Service.

Compte tenu du caractère parfaitement inacceptable des faits et des dommages matériels commis par cet individu, il m'apparaîtrait souhaitable que le SDIS de Vaucluse, procède également à une constitution de partie civile dans ce dossier.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande de protection fonctionnelle, de m'autoriser à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle et sur la constitution de partie civile du SDIS dans l'affaire qui lui est présentée.
Il autorise son président à signer tout document nécessaire à cet effet.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 06/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaiement également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaiement excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-06

REFORME DE MATERIEL

Compte tenu de leur vétusté ou de leur état de fonctionnement défectueux, il est proposé au Conseil d'Administration de mettre à la réforme les matériels figurant dans le tableau ci-joint.

Ces matériels pourront être vendus par le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou cédés.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21561	AUTO0000559	CID PEUGEOT 2573 WE 84	16/03/1999	21 553,17 €	0,00 €	21 553,17 €
21561	AUTO000173	VLHR AL 494 KM	04/12/2009	41 502,00 €	41 502,00 €	0,00 €
21561	AUTO0008294	VLS BC 564 GC	07/12/2010	11 096,72 €	11 096,72 €	0,00 €
21561	AUTO0009294	VLS BC 564 GC	07/12/2010	11 096,72 €	11 096,72 €	0,00 €
		TOTAL	21561	85 248,61 €	63 695,44 €	21 553,17 €
21568	AUTO0003676	MOTOVENTILATEUR	17/08/2004	2 035,59 €	2 035,59 €	0,00 €
21568	AUTO0003676	MOTOVENTILATEUR	17/08/2004	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0003677	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	975,14 €	975,14 €	0,00 €
21568	AUTO0003677	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0003678	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	975,14 €	975,14 €	0,00 €
21568	AUTO0003678	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0003679	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	975,14 €	975,14 €	0,00 €
21568	AUTO0003679	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE	16/09/2004	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0003680	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE AVEC POMPE	16/09/2004	1 198,99 €	1 198,99 €	0,00 €
21568	AUTO0003680	MULTIVISION EXPLOSIOMETRE AVEC POMPE	16/09/2004	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004172	LOT DE 40 CLAIES DE PORTAGE FEUX DE FORETS	15/02/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004177	LOT DE SAUVETAGE	16/02/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004212	MOTOPOMPE ROBIN TYPE 20/80	01/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004216	LOT D'EXPLOSIOMETRES	30/03/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004222	BARQUE ALUMINIUM TYPE 500 SF	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004223	BARQUE ALUMINIUM TYPE 500 SF	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004224	BARQUE ALUMINIUM TYPE 500 SF	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004225	BARQUE ALUMINIUM TYPE500SF	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004226	BARQUE ALUMINIUM TYPE500SF	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004227	NETTOYEUR KARCHER	15/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004228	MACHINE A LAVER LES TUYAUX	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004229	CHARIOT MOBILE	13/04/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004235	COLLECTEUR RELAIS FUT DE LANCE	05/05/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004236	LOT AIR RESPIRABLE CCF	05/05/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004252	COLLECTEURS CLAPET	06/01/2005	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568	AUTO0004256	LOT DE 6 BARQUETTES D'EVACUATION AVEC SANGLES	31/05/2005	3 857,10 €	3 857,10 €	0,00 €
21568	AUTO0004280	LOT DE 12 RETENUES KEYFLE 100 DSP	24/06/2005	3 875,18 €	3 875,18 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement, pratique	VNC
21568	AUT00004314	ECHELLE COULISSE 2 PLANS 4.63/8.57 M	13/07/2005	571,68 €	571,68 €	0,00 €
21568	AUT00004315	ECHELLE COULISSE 2 PLANS 4.63/8.57 M	13/07/2005	571,68 €	571,68 €	0,00 €
21568	AUT00004316	ECHELLE CROCHETS 4 METRES	13/07/2005	571,70 €	571,70 €	0,00 €
21568	AUT00004356	8 JEUX DE CALES ESCALIERS ET COINS	23/08/2005	1 243,84 €	1 243,84 €	0,00 €
21568	AUT00004357	7 JEUX DE CALES DIVERSES	23/08/2005	914,22 €	914,22 €	0,00 €
21568	AUT00004358	OISAILLE HYDRAM CU3050NCT2	23/08/2005	3 854,11 €	3 854,11 €	0,00 €
21568	AUT00004359	LOT AVIRON PARE BATTAGEEMBARCATIONS	24/08/2005	1 115,71 €	1 115,71 €	0,00 €
21568	AUT00004366	10 LANCES QUADRAFOG QF150 F06 GR20	05/09/2005	4 257,76 €	4 257,76 €	0,00 €
21568	AUT00004399	AMENAGEMENT BERCE	22/09/2005	3 859,49 €	3 859,49 €	0,00 €
21568	AUT00004405	SOUDEUSE A IMPULSION	16/09/2005	1 722,24 €	1 722,24 €	0,00 €
21568	AUT00004418	8 DEFIBRILLATEUR SEMIAUTOMATIQUE ZOLL	11/10/2005	17 830,45 €	17 830,45 €	0,00 €
21568	AUT00004422	3 ECHELLES CROCHETS POMPIERS 4METRES	14/10/2005	1 585,90 €	1 585,90 €	0,00 €
21568	AUT00004426	LIGNES GUIDE ARAMIDE ET LIAISONSLIGNE GUIDE ARAMIDE 50M	14/10/2005	1 672,49 €	1 672,49 €	0,00 €
21568	AUT00004427	55 THERMOMETRES BRAUN PRO 400	18/10/2005	9 623,61 €	9 623,61 €	0,00 €
21568	AUT00004428	33 MONITEURS SPOT PANI AVECBRASSARDS	20/10/2005	12 904,89 €	12 904,89 €	0,00 €
21568	AUT00004436	GRUPE INSONORISE ZEPHIR 950	17/11/2005	243,51 €	243,51 €	0,00 €
21568	AUT00004442	20 MONITEURS SPOT PANI	24/11/2005	19 853,67 €	19 853,67 €	0,00 €
21568	AUT00004450	3 EXPLOSIMETRES GASALERT MICROGAMIC 2MWE3	12/12/2005	1 762,08 €	1 762,08 €	0,00 €
21568	AUT00004451	2 DIVANS PORTATIF SAPHIR	12/12/2005	1 105,10 €	1 105,10 €	0,00 €
21568	AUT00004464	3 DSA ZOLL AED	13/12/2005	6 237,92 €	6 237,92 €	0,00 €
21568	AUT00004466	4 MOTOIMPES ROBIN EY20 TYPE 6SEX	13/12/2005	1 846,62 €	1 846,62 €	0,00 €
21568	AUT00004468	MACHINE A FUMEE	13/12/2005	1 221,00 €	1 221,00 €	0,00 €
21568	AUT00004471	10 LANCES QUADRAFOG QF150 F06GFR20	14/12/2005	4 090,32 €	4 090,32 €	0,00 €
21568	AUT00004472	5 LANCES JETMATIC PP DSP65 6 BAR	14/12/2005	3 976,70 €	3 976,70 €	0,00 €
21568	AUT00004473	4 PROPAK GFR MULTIFOISSONNEMENT	14/12/2005	3 162,22 €	3 162,22 €	0,00 €
21568	AUT00004519	BERCE DECOMTAMINATION	03/02/2006	17 880,20 €	17 880,20 €	0,00 €
21568	AUT00004536	7 CAPNOGRAPHES NPB 70X1	21/02/2006	16 660,28 €	16 660,28 €	0,00 €
21568	AUT00004545	POMPE SUBMERSIBLE GRINDEXPROLINE TYPE MINOR N400V	09/03/2006	2 865,14 €	2 865,14 €	0,00 €
21568	AUT00004547	GENERATEUR AIR CHAUD ELECTRIQUEAVEC GAINE	09/03/2006	1 954,92 €	1 954,92 €	0,00 €
21568	AUT00004566	6 PHOTOMETRES HB 201	28/03/2006	5 372,60 €	5 372,60 €	0,00 €
21568	AUT00004567	2 DEBIMETRES ELECTRONIQUE AR100	28/03/2006	3 715,16 €	3 715,16 €	0,00 €
21568	AUT00004568	4 MULTIPRO EXPLO CO	28/03/2006	1 908,82 €	1 908,82 €	0,00 €
21568	AUT00004579	27 DETECTEURS PAC 5000CO	04/04/2006	4 397,52 €	4 397,52 €	0,00 €
21568	AUT00004581	CENTRALE HYDRAULIQUE TYPE GHE20-30 140	04/04/2006	4 614,17 €	4 614,17 €	0,00 €
21568	AUT00004592	60 AIR RESPIRABLE CCF	19/04/2006	70 301,84 €	70 301,84 €	0,00 €
21568	AUT00004593	80 CLAIRES SUPER GALL 5	19/04/2006	12 888,10 €	12 888,10 €	0,00 €
21568	AUT00004594	2 TRIANGLES INTERVENTION 700 AK3:OPTIQUES A LEDS BLEUES	19/04/2006	1 119,46 €	1 119,46 €	0,00 €
21568	AUT00004598	3 KARCHER NETTOYEUR VAPEUR	19/04/2006	2 163,56 €	2 163,56 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUTO00004606	FIREFLY II AVEC CLE ET CAPTEUR THERMIQUE	02/05/2006	3 109,60 €	3 109,60 €	0,00 €
21568	AUTO00004607	ATELE A TRACTION VLM	02/05/2006	1 572,01 €	1 572,01 €	0,00 €
21568	AUTO00004609	6 ARI X-PRO MONO	02/05/2006	3 537,77 €	3 537,77 €	0,00 €
21568	AUTO00004610	3 EQUIPEMENT PLONGEUR	02/05/2006	1 511,55 €	1 511,55 €	0,00 €
21568	AUTO00004622	6 EQUIPEMENTS PLONGEURS	17/05/2006	845,99 €	845,99 €	0,00 €
21568	AUTO00004629	DIVAN D'EXAMEN MEDICAL	31/05/2006	1 145,00 €	1 145,00 €	0,00 €
21568	AUTO00004657	KARCHER NETTOYEUR TYPE HDS 558 C	26/06/2006	2 152,80 €	2 152,80 €	0,00 €
21568	AUTO00004658	SYSTEME LAGON 2000 AVEC LOGICIEL-AUDIOMETRE-SPIROMETRE	26/06/2006	25 372,00 €	25 372,00 €	0,00 €
21568	AUTO00004666	DIVAN D'EXAMEN	26/06/2006	905,00 €	905,00 €	0,00 €
21568	AUTO00004698	33 ARI X PRO MONO	06/07/2006	15 919,96 €	15 919,96 €	0,00 €
21568	AUTO00004699	MATERIEL SPELEOLOGIE	06/07/2006	491,68 €	491,68 €	0,00 €
21568	AUTO00004707	EQUIPEMENT PLONGEUR	06/07/2006	438,44 €	438,44 €	0,00 €
21568	AUTO00004708	EQUIPEMENT PLONGEUR	06/07/2006	3 478,54 €	3 478,54 €	0,00 €
21568	AUTO00004738	MATERIEL GRIMP	18/07/2006	11 177,67 €	11 177,67 €	0,00 €
21568	AUTO00004739	LOT 46 TUYAUX	18/07/2006	5 449,81 €	5 449,81 €	0,00 €
21568	AUTO00004748	100 CAGOULES PART EMBALLAGE PVC	21/07/2006	10 130,12 €	10 130,12 €	0,00 €
21568	AUTO00004749	100 CAGOULES PARAT EMBALLAGE PVC	21/07/2006	30 390,36 €	30 390,36 €	0,00 €
21568	AUTO00004753	LOT 6 TRONCONEUSES ZENOH	26/07/2006	2 187,84 €	2 187,84 €	0,00 €
21568	AUTO00004754	LOTS SCAPHANDRES 2006	26/07/2006	36 171,71 €	36 171,71 €	0,00 €
21568	AUTO00004781	TUYAUX 2006 - 117 REFLEX	07/08/2006	8 568,57 €	8 568,57 €	0,00 €
21568	AUTO00004799	CISAILLE LAMES COURBES LS301	31/08/2006	2 754,39 €	2 754,39 €	0,00 €
21568	AUTO00004812	ALIMENTATION 24V 32A TITAN	26/09/2006	1 488,28 €	1 488,28 €	0,00 €
21568	AUTO00004818	SONDE RADIAGEM CMIR	03/10/2006	5 600,87 €	5 600,87 €	0,00 €
21568	AUTO00004820	LOT TUYAUX 2006	03/10/2006	2 646,99 €	2 646,99 €	0,00 €
21568	AUTO00004824	VETEMENTS 2006 - AMT 10	03/10/2006	237 406,71 €	237 406,71 €	0,00 €
21568	AUTO00004830	CISAILLE CU 4005	11/10/2006	1 661,28 €	1 661,28 €	0,00 €
21568	AUTO00004849	NETTOYEUR KARCHER HDS 550 C	17/10/2006	1 435,20 €	1 435,20 €	0,00 €
21568	AUTO00004865	LOT DSA 2006 DEFIBRILATEUR SEMIAUTOMATIQUE ZOLL	16/11/2006	122 964,10 €	122 964,10 €	0,00 €
21568	AUTO00004867	CASQUE D'INTERVENTION SYSTEME DECOMMUNICATION COMPATIBLE HELICO	16/11/2006	2 987,99 €	2 987,99 €	0,00 €
21568	AUTO00004881	LOT 100 PULVERISATEURS A DOS 12LITRES	17/11/2006	6 877,00 €	6 877,00 €	0,00 €
21568	AUTO00004882	LOT 8 PROPAG AVEC LANCES	17/11/2006	6 324,45 €	6 324,45 €	0,00 €
21568	AUTO00004912	GRUPE ELECTROGENE SERIE PEE2361610	24/11/2006	8 910,10 €	8 910,10 €	0,00 €
21568	AUTO00004913	10 CAMERAS THERMIQUE ARGUS 4 SERIE I74 A 183	24/11/2006	83 480,80 €	83 480,80 €	0,00 €
21568	AUTO00004922	LOT 8 ECHELLES NIT271-2	28/11/2006	3 233,98 €	3 233,98 €	0,00 €
21568	AUTO00004955	LOT 3 DETECTEURS DE GAZ	05/12/2006	3 486,34 €	3 486,34 €	0,00 €
21568	AUTO00005038	LOT 232 RECEPTEURS APPELSELECTIFS 85955MHZ	11/12/2006	31 909,28 €	31 909,28 €	0,00 €
21568	AUTO00005042	LOT 350 BOUTEILLE AIR RESPIRABLEARI 6L	12/12/2006	49 090,81 €	49 090,81 €	0,00 €
21568	AUTO00005043	LOT 140 DETECTEURS IMMOBILITEFIREFLY	12/12/2006	24 407,73 €	24 407,73 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00005044	EQUIPEMENT VEHICULE BALISAGETRIANGLES CONES	12/12/2006	2 987,61 €	2 987,61 €	0,00 €
21568	AUT00005045	LIAISON PERSONNELLES AUTOROLL V66METRES AVEC CLIP FIXATION	12/12/2006	5 500,40 €	5 500,40 €	0,00 €
21568	AUT00005088	POMPE EPUISEMENT ELECTRIQUE	14/12/2006	5 164,13 €	5 164,13 €	0,00 €
21568	AUT00005089	LOT MANCHONS TUYAUX	14/12/2006	1 591,70 €	1 591,70 €	0,00 €
21568	AUT00005100	EQUIPEMENT GRIMP 4034 XE 84	22/01/2007	11 941,46 €	11 941,46 €	0,00 €
21568	AUT00005107	LOT VETEMENTS 2007 AMTS 3	22/01/2007	152 214,26 €	152 214,26 €	0,00 €
21568	AUT00005116	LOT 14 DECOUPEUSES THERMIQUESHUSQUAVARBA	02/02/2007	16 022,33 €	16 022,33 €	0,00 €
21568	AUT00005118	LOT TUYAUX 2007	20/02/2007	44 663,52 €	6 127,56 €	38 535,96 €
21568	AUT00005122	DOSEUR PROMIX M 2000 16 BARS INSERIE 5-1310	26/02/2007	6 578,00 €	6 578,00 €	0,00 €
21568	AUT00005125	AMPLI PA702 + SIRENE APPEL	27/02/2007	129,86 €	129,86 €	0,00 €
21568	AUT00005126	MICRO DYNAMIQUE ASYMETR	27/02/2007	50,78 €	50,78 €	0,00 €
21568	AUT00005128	AUTOCCOMMUTATEUR ALCATELOMINIPCX S	27/02/2007	4 741,03 €	4 741,03 €	0,00 €
21568	AUT00005132	EQUIPEMENT PLONGEUR	14/03/2007	4 976,60 €	4 976,60 €	0,00 €
21568	AUT00005134	LOT 567 SELECTIFS SWISSPHONE TYPEE900	21/03/2007	77 985,18 €	77 985,18 €	0,00 €
21568	AUT00005135	LOT 20 COFFRETS ELECTRO SECOURS24KV	21/03/2007	19 973,20 €	19 973,20 €	0,00 €
21568	AUT00005142	LOT ECHELLES 2007	23/03/2007	3 018,70 €	3 018,70 €	0,00 €
21568	AUT00005148	LOT 5 GAZALERTE AVEC BATTERIE	02/04/2007	2 744,82 €	2 744,82 €	0,00 €
21568	AUT00005149	GRUPE ELECTROGENE PRAMAQGBW22P SERIE983949	02/04/2007	8 910,10 €	8 910,10 €	0,00 €
21568	AUT00005153	BANC DE VERIFICATION ARI	10/04/2007	19 992,34 €	19 992,34 €	0,00 €
21568	AUT00005155	CALIBREUR TESTEUR THERMOMETREPRO 400	10/04/2007	670,72 €	670,72 €	0,00 €
21568	AUT00005156	LOT 5 TRANSFORMATEURS BLOC ALIMENTATION TENSIONMETREELECTRONIQUE	10/04/2007	795,52 €	795,52 €	0,00 €
21568	AUT00005159	NETTOYEUR KARCHER HDS 558 C	10/04/2007	2 152,80 €	2 152,80 €	0,00 €
21568	AUT00005171	LOT 6 TRONCONNEUSES ZENOAH G415	12/04/2007	2 309,94 €	2 309,94 €	0,00 €
21568	AUT00005191	POMPE AVEC ACCESSOIRES GRINDEX	19/04/2007	6 794,33 €	6 794,33 €	0,00 €
21568	AUT00005197	LOT 4 MOTOPOMPES ROBIN EY20 SERIE2369429-2369435-2369416-2369413	07/05/2007	1 850,84 €	1 850,84 €	0,00 €
21568	AUT00005198	LOT 2 MACHINES A FUMEE ANTARIZ1500 II	07/05/2007	998,00 €	998,00 €	0,00 €
21568	AUT00005199	SONDE X CMIR	07/05/2007	2 713,72 €	2 713,72 €	0,00 €
21568	AUT00005251	LOT PARKAS 2007	24/05/2007	74 728,02 €	74 728,02 €	0,00 €
21568	AUT00005268	RAYONNAGE LOGISTIQUE SERVICESTECHNIQUES	13/06/2007	1 565,56 €	1 565,56 €	0,00 €
21568	AUT00005281	MATERIEL PLONGEE PALMESREACTION PRO	25/06/2007	730,10 €	730,10 €	0,00 €
21568	AUT00005300	EQUIPEMENT GRIMP GANTCHAUSSURES	06/07/2007	320,05 €	320,05 €	0,00 €
21568	AUT00005301	MATERIEL EQUIPE SPECIALISEE GRIMP	06/07/2007	6 997,43 €	6 997,43 €	0,00 €
21568	AUT00005303	LOT 6 GRANDS CONTENEURS 144 LITRES	06/07/2007	2 861,43 €	2 861,43 €	0,00 €
21568	AUT00005330	LOT 2 GRANDS CONTENAIRS 144 LITRESRBC	12/07/2007	953,81 €	953,81 €	0,00 €
21568	AUT00005332	NETTOYEUR KARCHER TYPE HDS 558 C	12/07/2007	2 152,80 €	2 152,80 €	0,00 €
21568	AUT00005333	ECHELLE TELESCOPIQUE 3.81 M XTENDCLIMB	12/07/2007	780,00 €	780,00 €	0,00 €
21568	AUT00005350	LOT DE 14 COMBINAISONS PLONGEE +ACCESSOIRES	24/07/2007	3 885,45 €	3 885,45 €	0,00 €
21568	AUT00005388	GRUPE HYDRAULIQUE VSR APT	25/07/2007	6 578,00 €	6 578,00 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00005389	VENTILATEUR MT236 3600M3VANGUARD	25/07/2007	4 071,18 €	4 071,18 €	0,00 €
21568	AUT00005392	LOT 5 MANNEQUINS ADULTE CORPSENTIER RESUSCI ANNE SKILLGUIDE	25/07/2007	6 257,47 €	6 257,47 €	0,00 €
21568	AUT00005393	LOT 5 MANNEQUINS LITTLE JUNIOR +SAC SOUPLE + TAPIS DE SOL	25/07/2007	827,63 €	827,63 €	0,00 €
21568	AUT00005394	LOT 5 MANNEQUINS BABY ANNE + SACSOUPL	25/07/2007	483,18 €	483,18 €	0,00 €
21568	AUT00005395	LOT 5 MODELES DE TETE EN COUPE	25/07/2007	263,12 €	263,12 €	0,00 €
21568	AUT00005396	LOT 5 FEUILLES PROTECTIONS POURMANNEQUINS	25/07/2007	320,53 €	320,53 €	0,00 €
21568	AUT00005397	LOT 5 LAERDAL FACE SHIELD EN PORTECLES BOITE 25	25/07/2007	440,13 €	440,13 €	0,00 €
21568	AUT00005400	LOT 100 SACS INSUFFLATION + PEAUVISAGE	31/07/2007	3 679,37 €	3 679,37 €	0,00 €
21568	AUT00005422	LOT 4 MONTRES BEUCHAT PLONGEE	07/08/2007	396,02 €	396,02 €	0,00 €
21568	AUT00005423	LOT 4 BALISES GRENADE PLONGEE	07/08/2007	125,87 €	125,87 €	0,00 €
21568	AUT00005440	ARMEMENT TYPE VLM KIT URGENCEMEDICALE	22/08/2007	770,22 €	770,22 €	0,00 €
21568	AUT00005442	SCOPE MONITEUR ZOLL	24/08/2007	19 610,39 €	19 610,39 €	0,00 €
21568	AUT00005457	EQUIPEMENT PLONGEURS	05/09/2007	2 862,60 €	2 862,60 €	0,00 €
21568	AUT00005458	PROJECTEUR ANTI DEFLAGRANT	05/09/2007	5 166,72 €	5 166,72 €	0,00 €
21568	AUT00005463	LOT 3 ECHELLES A COULISSE CORDE4.60	12/09/2007	1 376,72 €	1 376,72 €	0,00 €
21568	AUT00005464	LOT 2 ECHELLES A CROCHET ALULONGEUR 4.21 M	12/09/2007	551,83 €	551,83 €	0,00 €
21568	AUT00005465	LOT MAQUILLAGE MAKE UP FOR EVERSANG ARTIFICIEL	12/09/2007	958,55 €	958,55 €	0,00 €
21568	AUT00005466	PANNEAU SIGNALISATION	13/07/2007	959,19 €	959,19 €	0,00 €
21568	AUT00005473	LOT 20 CASQUES MOTO AVEC LUNETTES	24/09/2007	4 880,00 €	4 880,00 €	0,00 €
21568	AUT00005474	4 DETENDEURS POSEIDON CYKLONSERIE 700465-466-467-468	24/09/2007	1 339,74 €	1 339,74 €	0,00 €
21568	AUT00005475	MATERIEL PLONGEE	24/09/2007	2 186,77 €	2 186,77 €	0,00 €
21568	AUT00005478	20 CONES DE SIGNALISATION	28/09/2007	548,37 €	548,37 €	0,00 €
21568	AUT00005480	ARMEMENT TYPE VLM KIT URGENCE	02/10/2007	385,11 €	385,11 €	0,00 €
21568	AUT00005481	MATERIEL KIT URGENCE VLM	02/10/2007	139,93 €	139,93 €	0,00 €
21568	AUT00005530	LOT MAQUILLAGE SANG ARTIFICIEL	19/10/2007	3 916,42 €	3 916,42 €	0,00 €
21568	AUT00005560	3 VENTILATEURS MT 236 3600M3/H 6CV VANGUARD	26/10/2007	6 106,78 €	6 106,78 €	0,00 €
21568	AUT00005561	8 KIT D'URGENCE VLM	26/10/2007	904,18 €	904,18 €	0,00 €
21568	AUT00005562	PESE PERSONNE BELLISSIMA ELECTRON	26/10/2007	86,00 €	86,00 €	0,00 €
21568	AUT00005563	7 OTOSCOPES PICCOLIGHT	26/10/2007	637,00 €	637,00 €	0,00 €
21568	AUT00005564	3 STETHOSCOPES CARDIO PULSE	26/10/2007	477,00 €	477,00 €	0,00 €
21568	AUT00005565	2 IMPEDANCEMETRETELECOMMANDE	26/10/2007	318,00 €	318,00 €	0,00 €
21568	AUT00005566	ECHELLES OPTOMETRIQUESMICROTOISE + AMP RECHANGE	26/10/2007	112,00 €	112,00 €	0,00 €
21568	AUT00005567	3 DIVAN EXAMEN	26/10/2007	939,80 €	939,80 €	0,00 €
21568	AUT00005583	MACHINE EXTINCTEUR	26/10/2007	11 565,32 €	11 565,32 €	0,00 €
21568	AUT00005584	4 BALLONS ECLAIRANTS SIROCCO	26/10/2007	9 123,57 €	9 123,57 €	0,00 €
21568	AUT00005590	ASPIRATEUR LSU AVEC BOCAL	05/11/2007	2 744,82 €	2 744,82 €	0,00 €
21568	AUT00005592	15 EXTINCTEURS TOP 5 LUXFER	05/11/2007	2 201,24 €	2 201,24 €	0,00 €
21568	AUT00005593	10 EXTINCTEURS EURO 2000 P9 ABC	05/11/2007	1 621,60 €	1 621,60 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Designation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00005594	20 EXTINGCTEURS 2000 P6 ABC	05/11/2007	1 243,84 €	1 243,84 €	0,00 €
21568	AUT00005595	10 EXTINGCTEURS SILICE 2 PA ABC	05/11/2007	228,67 €	228,67 €	0,00 €
21568	AUT00005596	20 EXTINGCTEURS SILICE 2000 E615	05/11/2007	1 045,30 €	1 045,30 €	0,00 €
21568	AUT00005597	15 EXTINGCTEURS C02 CRISTAL 2	05/11/2007	1 071,02 €	1 071,02 €	0,00 €
21568	AUT00005598	5 EXTINGCTEURS TOP 5 LUXFER	05/11/2007	733,75 €	733,75 €	0,00 €
21568	AUT00005599	15 EXTINGCTEURS EURO 2000 P9 ABC	05/11/2007	1 621,59 €	1 621,59 €	0,00 €
21568	AUT00005601	MANNEQUIN MK2 SAUVEPAGE EN MERADULITE 1M83	06/11/2007	871,88 €	871,88 €	0,00 €
21568	AUT00005625	MONITEUR SPOT PANI 200714646	16/11/2007	992,68 €	992,68 €	0,00 €
21568	AUT00005626	MONITEUR SPOT PANI 200714647	16/11/2007	992,68 €	992,68 €	0,00 €
21568	AUT00005627	MONITEUR SPOT PANI 200714913	16/11/2007	992,69 €	992,69 €	0,00 €
21568	AUT00005628	LOT 3 MACHINES A FUMEE ANTARIZ1500 II	16/11/2007	1 316,80 €	1 316,80 €	0,00 €
21568	AUT00005632	NETTOYEUR KARCHER TYPE NT 65/2SERIE 095878	16/11/2007	568,10 €	568,10 €	0,00 €
21568	AUT00005633	NETTOYEUR KARCHER TYPE NT 35/1SERIE 581726	16/11/2007	310,96 €	310,96 €	0,00 €
21568	AUT00005634	NETTOYEUR KARCHER TYPE NT 35/1SERIE 581729	16/11/2007	310,96 €	310,96 €	0,00 €
21568	AUT00005635	NETTOYEUR KARCHER TYPE NT 35/1SERIE 581669	16/11/2007	310,96 €	310,96 €	0,00 €
21568	AUT00005645	LOT 2 COMPTEURS DN100 DEBITPRESSION	26/11/2007	5 501,60 €	5 501,60 €	0,00 €
21568	AUT00005648	ARMEMENT FPT GILETS PORTEURDEAU	26/11/2007	2 251,47 €	2 251,47 €	0,00 €
21568	AUT00005661	10 LANCES TWIN ACTION TA410 GFR20 6BAR	27/11/2007	3 289,00 €	3 289,00 €	0,00 €
21568	AUT00005662	10 LANCES TWIN ACTION TA825 + DSP40 6 BARS	27/11/2007	5 023,20 €	5 023,20 €	0,00 €
21568	AUT00005663	8 CANON PORTABLE PARTNER DSP 65AVEC TETE JETMATIC	27/11/2007	21 087,87 €	21 087,87 €	0,00 €
21568	AUT00005665	GROUPE ELECTROGENE PRAMAC SERIEPE2400264	28/11/2007	8 910,10 €	8 910,10 €	0,00 €
21568	AUT00005666	SYSTEME LAGON 2000	28/11/2007	21 982,48 €	21 982,48 €	0,00 €
21568	AUT00005668	VIBAPHONE ASB 8	29/11/2007	3 946,80 €	3 946,80 €	0,00 €
21568	AUT00005669	FOURNITURE ARI MASQUE	29/11/2007	21 542,35 €	21 542,35 €	0,00 €
21568	AUT00005670	CHARGEUR POUR DEMARREURPROSTART	29/11/2007	1 049,49 €	1 049,49 €	0,00 €
21568	AUT00005674	SACS PREMIERS SECOURS	06/12/2007	11 233,31 €	11 233,31 €	0,00 €
21568	AUT00005677	LOT 5 ECHELLES A COULISSE A CORDE 2PLANS	06/12/2007	2 294,53 €	2 294,53 €	0,00 €
21568	AUT00005678	MATERIEL DESINCARCERATIONGROUPE HYDRAULIQUE ELECTRIQUE	06/12/2007	5 511,17 €	5 511,17 €	0,00 €
21568	AUT00005681	LOT 5 MOTOIMPES REBIN EX 170TYPE 65	07/12/2007	2 499,65 €	2 499,65 €	0,00 €
21568	AUT00005705	ELECTROPOMPE BERCE EPUISEMENTCAVAILLON	11/12/2007	19 863,83 €	19 863,83 €	0,00 €
21568	AUT00005706	GROUPE ELECTROGENE BERCE PRAMACGBW22D	11/12/2007	8 910,10 €	8 910,10 €	0,00 €
21568	AUT00005708	FLOTTEUR DE SAUVEPAGE	11/12/2007	1 936,00 €	1 936,00 €	0,00 €
21568	AUT00005751	LOT 37 ARI XPRO MONO ZENITH	12/12/2007	20 975,45 €	20 975,45 €	0,00 €
21568	AUT00005753	GROUPE HYDRAULIQUE HONDA +DEVIDOIR	12/12/2007	6 745,44 €	6 745,44 €	0,00 €
21568	AUT00005754	KIT MOUSSE + ELECTROPOMPE AVECLANCES COMPLETES	12/12/2007	4 424,33 €	4 424,33 €	0,00 €
21568	AUT00005779	LOT 20 SACS TYPHON MEDICAL	13/12/2007	6 479,93 €	6 479,93 €	0,00 €
21568	AUT00005784	LOT 25 DSA DEFIBRILLATEUR SEMIAUTOMATIQUE	17/01/2008	13 156,00 €	13 156,00 €	0,00 €
21568	AUT00005791	LOT 5 MACHINES A FUMEE	17/01/2008	1 990,25 €	1 990,25 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00005794	LOT 20 EXTINGCTEURS	17/01/2008	2 423,45 €	2 423,45 €	0,00 €
21568	AUT00005795	LOT 100 TUYAUX 20M ET 40M	17/01/2008	16 289,52 €	16 289,52 €	0,00 €
21568	AUT00005826	LOT 5 TUYAUX JAUNE 45 EN 20 METRES	18/02/2008	343,85 €	343,85 €	0,00 €
21568	AUT00005827	CEINTURE DE SAUVETAGE	18/02/2008	2 247,20 €	2 247,20 €	0,00 €
21568	AUT00005838	MONITEUR DEFIBRILATEUR	19/02/2008	17 342,00 €	17 342,00 €	0,00 €
21568	AUT00005887	LOT 518 VESTES AVEC BANDEREFLECHISSANTE	26/02/2008	28 622,19 €	28 622,19 €	0,00 €
21568	AUT00005888	LOT 1298 PANTALONS FEU	26/02/2008	49 056,10 €	49 056,10 €	0,00 €
21568	AUT00005909	EQUIPEMENT CCF ROBINET MONOPOK	04/03/2008	14 420,77 €	14 420,77 €	0,00 €
21568	AUT00005915	LOT CHEMISES	10/03/2008	28 885,31 €	28 885,31 €	0,00 €
21568	AUT00005916	LOT DEFIBRILATEURS	10/03/2008	49 813,40 €	49 813,40 €	0,00 €
21568	AUT00005929	BAIE DE BRASSAGE 600X600X2000	11/03/2008	562,12 €	562,12 €	0,00 €
21568	AUT00005930	LOT 20 TERMINAUX TELEPHONIQUESSALCATEL	11/03/2008	6 229,49 €	6 229,49 €	0,00 €
21568	AUT00005954	LOT 40 EXTINGCTEURS	13/03/2008	4 300,22 €	4 300,22 €	0,00 €
21568	AUT00005955	MATERIEL VSAV	13/03/2008	4 514,90 €	4 514,90 €	0,00 €
21568	AUT00006025	AIR RESPIRABLE POUR CCF	25/03/2008	3 530,59 €	3 530,59 €	0,00 €
21568	AUT00006026	LOT PARKAS	27/03/2008	16 450,98 €	16 450,98 €	0,00 €
21568	AUT00006036	MALETTE AIR TESTEUR HP	28/03/2008	1 561,98 €	1 561,98 €	0,00 €
21568	AUT00006040	LOT CHAUSSURES SPECIALISEES	31/03/2008	2 943,26 €	2 943,26 €	0,00 €
21568	AUT00006064	LOT PALMES EQUIP PLONGEUR AVANTITREE	07/04/2008	864,00 €	864,00 €	0,00 €
21568	AUT00006065	LOT 250 CAGOULES EPI FEUX FORETPARAT C BOITIER RIGIDE	08/04/2008	26 969,80 €	26 969,80 €	0,00 €
21568	AUT00006066	LOT TUYAUX POUR BERCE EMEULSEURDIAM 110 L20M ET L10M	08/04/2008	2 299,91 €	2 299,91 €	0,00 €
21568	AUT00006067	AMPLI SONO BF 30 W	08/04/2008	136,63 €	136,63 €	0,00 €
21568	AUT00006078	LOT 35 EXTINGCTEURS	11/04/2008	1 978,18 €	1 978,18 €	0,00 €
21568	AUT00006080	DEFIBRILATEUR VLM	14/04/2008	17 342,00 €	17 342,00 €	0,00 €
21568	AUT00006086	LOT 68 TUYAUX JAUNE FLUO	16/04/2008	16 265,60 €	16 265,60 €	0,00 €
21568	AUT00006091	EQUIPEMENT BERCE ECHELLE ALU	18/04/2008	576,83 €	576,83 €	0,00 €
21568	AUT00006108	PERFORATEUR HILTI	24/04/2008	1 016,60 €	1 016,60 €	0,00 €
21568	AUT00006109	ARMEMENT FPT	24/04/2008	7 220,56 €	7 220,56 €	0,00 €
21568	AUT00006110	LOT VESTES POLAIRES	28/04/2008	14 171,52 €	14 171,52 €	0,00 €
21568	AUT00006123	LOT PINCES ARMEMENT FPT	29/04/2008	861,12 €	861,12 €	0,00 €
21568	AUT00006125	LOT 70 CASQUES	07/05/2008	8 933,76 €	8 933,76 €	0,00 €
21568	AUT00006126	ARMEMENT FPT OBTURATEUR CLETRICOISE	13/05/2008	2 145,03 €	2 145,03 €	0,00 €
21568	AUT00006134	LOT 15 DETECTEURS IMMOBILITEFIREFLY	15/05/2008	2 845,28 €	2 845,28 €	0,00 €
21568	AUT00006145	LOT 720 CHEMISES F1	22/05/2008	20 839,10 €	20 839,10 €	0,00 €
21568	AUT00006152	ARMEMENT FPT AUTOROLL	27/05/2008	3 640,62 €	3 640,62 €	0,00 €
21568	AUT00006159	EQUIPEMENT SPECIALISE MONOPIECESURVESTE CASQUE	29/05/2008	6 855,71 €	6 855,71 €	0,00 €
21568	AUT00006163	LOT PARKAS	05/06/2008	627,90 €	627,90 €	0,00 €
21568	AUT00006172	NETTOYEUR KARCHER VAPEUR PUI	05/06/2008	741,52 €	741,52 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00006199	LOT 25 EXTINCTEURS	20/06/2008	2 104,17 €	2 104,17 €	0,00 €
21568	AUT00006204	DETECTEUR DE GAZ	25/06/2008	735,54 €	735,54 €	0,00 €
21568	AUT00006205	LOTS MANNEQUIN POUR FORMATION	25/06/2008	8 209,34 €	8 209,34 €	0,00 €
21568	AUT00006208	LOT 3 NETTOYEURS KARCHER469495-469497-469509	27/06/2008	1 915,99 €	1 915,99 €	0,00 €
21568	AUT00006209	LOT 4 ASPIRATEURS KARCHER	27/06/2008	1 243,84 €	1 243,84 €	0,00 €
21568	AUT00006210	LOT 7 TRONCONEUSES ZENOAHGZ4000	27/06/2008	2 695,03 €	2 695,03 €	0,00 €
21568	AUT00006211	SAC POUR FUSIL HYPODERMIQUE	01/07/2008	466,44 €	466,44 €	0,00 €
21568	AUT00006218	DISPOSITIF DE PRODUCTION MOUSSE	02/07/2008	39 109,20 €	39 109,20 €	0,00 €
21568	AUT00006221	LOT VESTES TEXTILES	02/07/2008	38 035,48 €	38 035,48 €	0,00 €
21568	AUT00006223	4 COMBINAISONS HUMIDE	03/07/2008	773,81 €	773,81 €	0,00 €
21568	AUT00006235	DETECTEURS CO2 + BATTERIES +SACOCHEs + SONDES	18/07/2008	3 831,77 €	3 831,77 €	0,00 €
21568	AUT00006236	MOTOVENTILATEUR MT236 EASYPOW'AIR 6CV BRIGGS	18/07/2008	6 106,78 €	6 106,78 €	0,00 €
21568	AUT00006237	LOT 10 MASQUES ARI AVEC FILETSOPTIPRO NOIRS	18/07/2008	2 809,16 €	2 809,16 €	0,00 €
21568	AUT00006238	LOT DE 100 GILLETS ORANGE AVEC MARQUAGE SP AU DOS	18/07/2008	3 015,12 €	3 015,12 €	0,00 €
21568	AUT00006239	LOT 6 MASQUES ARI AVEC FILET	18/07/2008	907,76 €	907,76 €	0,00 €
21568	AUT00006240	LOT 3 DETECTEURS ALTAIR 4 PENTANE	18/07/2008	1 237,86 €	1 237,86 €	0,00 €
21568	AUT00006241	EQUIPT SAV LAMPES LED-AQUAVET NEVPRO-GILETPERCUSSION-CORDES-BOUEES-MOUSQUE	18/07/2008	8 905,67 €	8 905,67 €	0,00 €
21568	AUT00006247	8 ENSEMBLES DE SKI +GANTS +LUNETTES + BONNETS + BATONS SKI	18/07/2008	6 577,69 €	6 577,69 €	0,00 €
21568	AUT00006248	LOT DE 25 RACCORDS F/F STU 350B	22/07/2008	3 139,50 €	3 139,50 €	0,00 €
21568	AUT00006254	LOT 15 BOUTEILLES AIR 6L 300B ACIERAVEC GAINES ET ROBINETS	25/07/2008	2 092,52 €	2 092,52 €	0,00 €
21568	AUT00006266	LOT 45 TUYAUX JAUNE FLUO	31/07/2008	5 316,22 €	5 316,22 €	0,00 €
21568	AUT00006279	LOT PARKAS	12/08/2008	8 037,12 €	8 037,12 €	0,00 €
21568	AUT00006286	LOT 5 EXPLOSIMETRES	13/08/2008	1 481,84 €	1 481,84 €	0,00 €
21568	AUT00006289	MATERIEL SPELEOLOGIE	18/08/2008	1 003,74 €	1 003,74 €	0,00 €
21568	AUT00006290	LOT 2 GSM MOTOROLA TYPE M930	21/08/2008	897,00 €	897,00 €	0,00 €
21568	AUT00006293	LOT 2 ASPIRATEURS MUCOSITES	28/08/2008	1 829,88 €	1 829,88 €	0,00 €
21568	AUT00006301	COUPE PARE BRISE	04/09/2008	892,99 €	892,99 €	0,00 €
21568	AUT00006306	LOT PALMES MARES	16/09/2008	100,00 €	100,00 €	0,00 €
21568	AUT00006311	LOT CHAUSSURES SILVER LINK EQUIPESAV-SEV	26/09/2008	4 326,48 €	4 326,48 €	0,00 €
21568	AUT00006320	LOT 5 LANCES QF 150 EN F06 GFR20	06/10/2008	3 028,20 €	3 028,20 €	0,00 €
21568	AUT00006322	TRIANGLE INTERVENTION AK31	07/10/2008	2 238,91 €	2 238,91 €	0,00 €
21568	AUT00006328	LOT ECHELLE	13/10/2008	387,68 €	387,68 €	0,00 €
21568	AUT00006329	GROUPE ELECTROGENE	13/10/2008	1 375,40 €	1 375,40 €	0,00 €
21568	AUT00006330	DETECTEUR CO2	13/10/2008	2 720,90 €	2 720,90 €	0,00 €
21568	AUT00006331	DECOUPEUSE STHL	14/10/2008	1 752,00 €	1 752,00 €	0,00 €
21568	AUT00006332	GROUPE MOTO-POMPE ROBIN	14/10/2008	1 646,89 €	1 646,89 €	0,00 €
21568	AUT00006333	RAMPE PLAN D'URGENCE	14/10/2008	5 944,12 €	5 944,12 €	0,00 €
21568	AUT00006336	KIT GRIMP HORIZON VERTICAL	17/10/2008	560,00 €	560,00 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00006337	ASPIRATEUR A EAU AVEC POMPE	23/10/2008	906,57 €	906,57 €	0,00 €
21568	AUT00006338	LOT EXTINGUEURS	23/10/2008	4 603,04 €	4 603,04 €	0,00 €
21568	AUT00006341	LOT 3 ASPIRATEUR MUCOSITE LSUBOCAL ABBOTT .JETABLE	30/10/2008	2 744,82 €	2 744,82 €	0,00 €
21568	AUT00006346	LOT PARKAS	03/11/2008	46 715,76 €	46 715,76 €	0,00 €
21568	AUT00006355	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIEMENT	06/11/2008	951,33 €	951,33 €	0,00 €
21568	AUT00006356	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIEMENT	06/11/2008	1 966,23 €	1 966,23 €	0,00 €
21568	AUT00006357	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIEMENT	06/11/2008	180,68 €	180,68 €	0,00 €
21568	AUT00006360	COFFRET D'ELECTRO SECOURS 25 KV	07/11/2008	2 879,37 €	2 879,37 €	0,00 €
21568	AUT00006361	MATERIEL EQUIPE SPECIALISEE SAV/SEV	17/11/2008	5 842,29 €	5 842,29 €	0,00 €
21568	AUT00006362	MATERIEL DE PLONGEE	17/11/2008	6 779,96 €	6 779,96 €	0,00 €
21568	AUT00006365	CAMELEON SUR FPT	17/11/2008	12 723,05 €	12 723,05 €	0,00 €
21568	AUT00006370	MATERIEL EQUIPES SPECIALISEESSAV/SEV	19/11/2008	1 248,00 €	1 248,00 €	0,00 €
21568	AUT00006371	LOT HOUSSES POUR ARI	19/11/2008	999,86 €	999,86 €	0,00 €
21568	AUT00006377	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIEMENT	26/11/2008	2 070,75 €	2 070,75 €	0,00 €
21568	AUT00006383	DECOUPEUSE STIHL	28/11/2008	1 752,00 €	1 752,00 €	0,00 €
21568	AUT00006384	GROUPE MOTOPOUMPE ROBIN	28/11/2008	1 097,93 €	1 097,93 €	0,00 €
21568	AUT00006385	TRONCONEUSE ZENOAH GZ 4000	28/11/2008	1 155,01 €	1 155,01 €	0,00 €
21568	AUT00006386	MATERIEL CCF MASQUE BOUTEILLE	02/12/2008	6 480,47 €	6 480,47 €	0,00 €
21568	AUT00006396	EQUIPEMENT GRIMP HELICO	04/12/2008	4 077,37 €	4 077,37 €	0,00 €
21568	AUT00006397	MATERIEL POUR CMIC	04/12/2008	12 057,53 €	12 057,53 €	0,00 €
21568	AUT00006398	EQUIPEMENT VEHICULE	04/12/2008	24 760,84 €	24 760,84 €	0,00 €
21568	AUT00006403	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIEMENT	05/12/2008	1 327,76 €	1 327,76 €	0,00 €
21568	AUT00006407	MASQUES CHASSIS AIR CCF	08/12/2008	6 682,05 €	6 682,05 €	0,00 €
21568	AUT00006412	APPAREIL A VULCANISER LES TUYAUX	16/12/2008	2 957,86 €	2 957,86 €	0,00 €
21568	AUT00006424	MACHINE A SERTIR TUYAUX	17/12/2008	19 396,23 €	19 396,23 €	0,00 €
21568	AUT00006429	DEFIBRILATEUR SEMI AUTOMATIQUEDSA	08/01/2009	1 423,24 €	1 423,24 €	0,00 €
21568	AUT00006431	PHOTOMETRE HEMOCUE	08/01/2009	1 650,48 €	1 650,48 €	0,00 €
21568	AUT00006432	ACCESSOIRES VETEMENTS	08/01/2009	4 080,75 €	4 080,75 €	0,00 €
21568	AUT00006434	SCAPHANDRES MATERIELS POUR CMIC	08/01/2009	13 195,59 €	13 195,59 €	0,00 €
21568	AUT00006435	MATERIEL ARI	08/01/2009	11 132,97 €	11 132,97 €	0,00 €
21568	AUT00006436	ARI BOUTELLES	08/01/2009	1 116,11 €	1 116,11 €	0,00 €
21568	AUT00006437	MATERIEL GRIMP	08/01/2009	13 246,30 €	13 246,30 €	0,00 €
21568	AUT00006438	POMPES SACOCHES TESTS	08/01/2009	2 647,23 €	2 647,23 €	0,00 €
21568	AUT00006439	COUPE PEDALE	08/01/2009	1 351,64 €	1 351,64 €	0,00 €
21568	AUT00006441	HOUSSE MORTUAIRE PORTABLE	08/01/2009	1 384,97 €	1 384,97 €	0,00 €
21568	AUT00006442	GILET LAMPE POUR EMBARCATION	08/01/2009	1 931,04 €	1 931,04 €	0,00 €
21568	AUT00006443	SACS POUBELLE TENUES MASQUES	08/01/2009	6 120,53 €	6 120,53 €	0,00 €
21568	AUT00006445	PYROMETRES	08/01/2009	2 894,32 €	2 894,32 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00006452	MATERIEL INCENDIE MASQUECHARLOTTE GANT	14/01/2009	11 664,91 €	11 664,91 €	0,00 €
21568	AUT00006460	DETECTEUR DE GAZ	21/01/2009	6 472,57 €	6 472,57 €	0,00 €
21568	AUT00006461	LOT TUYAUX	22/01/2009	40 076,33 €	40 076,33 €	0,00 €
21568	AUT00006462	LOT DE LANCES	23/01/2009	61 570,08 €	61 570,08 €	0,00 €
21568	AUT00006463	LOT LANCES	23/01/2009	69 916,96 €	69 916,96 €	0,00 €
21568	AUT00006464	LOT CANE TELESCOPE DETECTEUR	23/01/2009	5 779,07 €	5 779,07 €	0,00 €
21568	AUT00006466	DEBITMETRE	30/01/2009	4 466,15 €	4 466,15 €	0,00 €
21568	AUT00006469	PROPORTIONNEUR ET LAMPE VEGA	04/02/2009	10 237,76 €	10 237,76 €	0,00 €
21568	AUT00006470	CASQUE MOTO	10/02/2009	249,00 €	249,00 €	0,00 €
21568	AUT00006476	LOT 75 CASQUES F1SF NICKEL	23/02/2009	20 667,78 €	20 667,78 €	0,00 €
21568	AUT00006477	LOT 35 CASQUES F2XTREM	23/02/2009	4 467,30 €	4 467,30 €	0,00 €
21568	AUT00006487	LOT CAGOULES DE FEU	23/02/2009	4 520,88 €	4 520,88 €	0,00 €
21568	AUT00006490	LOT BAVOLETS DE CASQUES	24/02/2009	775,01 €	775,01 €	0,00 €
21568	AUT00006492	LOT DE 550 PAIRES DE GANTS SP CUIRCHRISPIN	03/03/2009	6 018,87 €	6 018,87 €	0,00 €
21568	AUT00006497	APPAREIL NRBC UC AP4C	05/03/2009	11 840,40 €	11 840,40 €	0,00 €
21568	AUT00006503	LOT 200 CAGOULES DE FEU ECRU	06/03/2009	3 013,92 €	3 013,92 €	0,00 €
21568	AUT00006509	LOT POLOS	19/03/2009	27 276,93 €	27 276,93 €	0,00 €
21568	AUT00006510	LOT CHEMISES	19/03/2009	34 247,46 €	34 247,46 €	0,00 €
21568	AUT00006526	EQUIPEMENT RAQUETTE NEIGE GRIMP	30/03/2009	874,99 €	874,99 €	0,00 €
21568	AUT00006527	TENTE	30/03/2009	1 043,10 €	1 043,10 €	0,00 €
21568	AUT00006531	LOT VESTES PANTALONS TREILLIS	03/04/2009	52 487,23 €	52 487,23 €	0,00 €
21568	AUT00006535	MATERIEL SPELEO	06/04/2009	1 182,49 €	1 182,49 €	0,00 €
21568	AUT00006557	MATERIEL SPELEO	14/04/2009	1 674,40 €	1 674,40 €	0,00 €
21568	AUT00006558	LOT SWEAT	14/04/2009	2 370,71 €	2 370,71 €	0,00 €
21568	AUT00006559	LOT SWEAT	14/04/2009	2 952,21 €	2 952,21 €	0,00 €
21568	AUT00006570	LOT POLOS	17/04/2009	10 177,96 €	10 177,96 €	0,00 €
21568	AUT00006571	LOT CHEMISES	17/04/2009	4 467,06 €	4 467,06 €	0,00 €
21568	AUT00006574	ECARTEUR	20/04/2009	3 709,39 €	3 709,39 €	0,00 €
21568	AUT00006576	EXTINCTEURS	21/04/2009	5 487,73 €	5 487,73 €	0,00 €
21568	AUT00006581	LOT SURPANTALONS	23/04/2009	15 111,72 €	15 111,72 €	0,00 €
21568	AUT00006612	LOT 3 MACHINES A FUMEE	05/05/2009	1 497,00 €	1 497,00 €	0,00 €
21568	AUT00006620	VIBAPHONE	12/05/2009	5 298,28 €	5 298,28 €	0,00 €
21568	AUT00006621	LOT PARKAS	12/05/2009	7 343,70 €	7 343,70 €	0,00 €
21568	AUT00006639	EXPLOSIMETRES	15/05/2009	2 105,96 €	2 105,96 €	0,00 €
21568	AUT00006640	MOTO POMPE ROBIN	15/05/2009	2 195,86 €	2 195,86 €	0,00 €
21568	AUT00006641	BARQUETTE EVACUATION	15/05/2009	1 176,00 €	1 176,00 €	0,00 €
21568	AUT00006642	LOT PARKAS	15/05/2009	125,58 €	125,58 €	0,00 €
21568	AUT00006661	LOT PANTALONS TREILLIS	28/05/2009	26 566,37 €	26 566,37 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00006662	LOT VESTES DE TREILLIS	28/05/2009	17 957,94 €	17 957,94 €	0,00 €
21568	AUT00006663	LOT SURPANTALONS	28/05/2009	934,75 €	934,75 €	0,00 €
21568	AUT00006665	LOT LANCES	28/05/2009	16 361,28 €	16 361,28 €	0,00 €
21568	AUT00006666	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIMENT	28/05/2009	3 718,36 €	3 718,36 €	0,00 €
21568	AUT00006684	DEFIBRILATEURS	29/05/2009	17 342,00 €	17 342,00 €	0,00 €
21568	AUT00006685	MATERIEL RAD	03/06/2009	10 285,60 €	10 285,60 €	0,00 €
21568	AUT00006686	CHAUSSURES SAUVETAGE AQUATIQUE	03/06/2009	2 964,59 €	2 964,59 €	0,00 €
21568	AUT00006687	DETECTEURS CO	03/06/2009	7 265,70 €	7 265,70 €	0,00 €
21568	AUT00006710	MATERIELS SAV SEV	09/06/2009	10 027,20 €	10 027,20 €	0,00 €
21568	AUT00006758	MATERIEL ARI	16/06/2009	23 227,52 €	23 227,52 €	0,00 €
21568	AUT00006759	DETECTEUR DE GAZ	16/06/2009	3 155,13 €	3 155,13 €	0,00 €
21568	AUT00006760	BANC DE TEST	16/06/2009	4 249,39 €	4 249,39 €	0,00 €
21568	AUT00006779	MATERIEL CMIC	19/06/2009	528,63 €	528,63 €	0,00 €
21568	AUT00006790	LOT CAGOULES	25/06/2009	1 506,96 €	1 506,96 €	0,00 €
21568	AUT00006795	LANCES	30/06/2009	2 798,64 €	2 798,64 €	0,00 €
21568	AUT00006799	MACHINE A LAVER LES TUYAUX	30/06/2009	17 760,60 €	17 760,60 €	0,00 €
21568	AUT00006801	LOT VESTES TREILLIS	02/07/2009	5 525,52 €	5 525,52 €	0,00 €
21568	AUT00006811	LOT 90 CASQUES	03/07/2009	11 486,26 €	11 486,26 €	0,00 €
21568	AUT00006812	LOT 90 CHEMISES	03/07/2009	2 680,24 €	2 680,24 €	0,00 €
21568	AUT00006813	LOT 50 CASQUES	03/07/2009	13 777,32 €	13 777,32 €	0,00 €
21568	AUT00006815	LOT 2 NETTOYEURS KARCHER HDS 698	03/07/2009	4 257,76 €	4 257,76 €	0,00 €
21568	AUT00006828	LOT 6 EXPLOSIMETRES	07/07/2009	653,02 €	653,02 €	0,00 €
21568	AUT00006829	LOT 120 CASQUETTES	07/07/2009	931,44 €	931,44 €	0,00 €
21568	AUT00006833	MATERIEL SAUVETAGE DEBLAIMENT	08/07/2009	997,92 €	997,92 €	0,00 €
21568	AUT00006835	LOT 90 SWEAT SHIRTS	09/07/2009	805,15 €	805,15 €	0,00 €
21568	AUT00006850	LOT MATERIEL EQUIPES SPECIALISEESAV - LAMPES MOUSQUETONS	15/07/2009	2 231,47 €	2 231,47 €	0,00 €
21568	AUT00006899	DSA AUTOMATIQUE POUR FORMATION	29/07/2009	526,24 €	526,24 €	0,00 €
21568	AUT00006900	LOT DE MASQUES AVEC CARTOUCHEFILTRANTE -EQUIPE RT	29/07/2009	1 450,51 €	1 450,51 €	0,00 €
21568	AUT00006901	POMPES GRINDEX + ACCESSOIRES	29/07/2009	2 458,64 €	2 458,64 €	0,00 €
21568	AUT00006914	LOT 10 TUYAUX SEMI RIGIDE DN25/20	31/07/2009	911,23 €	911,23 €	0,00 €
21568	AUT00006915	CHAMBRE IONISATION MODELECTOREEN SPE/RT	31/07/2009	4 054,44 €	4 054,44 €	0,00 €
21568	AUT00006923	LOT 110 POLOS	03/08/2009	2 239,15 €	2 239,15 €	0,00 €
21568	AUT00006933	MATERIEL FORMATION	06/08/2009	7 416,40 €	7 416,40 €	0,00 €
21568	AUT00006935	MATERIEL RAD	07/08/2009	6 239,53 €	6 239,53 €	0,00 €
21568	AUT00006961	LOT VESTES TREILLIS	21/08/2009	3 242,05 €	3 242,05 €	0,00 €
21568	AUT00006998	LOT EXPLOSIMETRES	16/09/2009	1 306,03 €	1 306,03 €	0,00 €
21568	AUT00007021	LOT PANTALONS TREILLIS	29/09/2009	6 424,91 €	6 424,91 €	0,00 €
21568	AUT00007040	ASPIRATEUR AVEC BOCAL A USAGEUNIQUE	06/10/2009	2 892,29 €	2 892,29 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratique	VNC
21568	AUT00007043	LOT 3 EXPLOSIOMETRES	07/10/2009	1 313,21 €	1 313,21 €	0,00 €
21568	AUT00007044	COMPRESSEUR ARI	07/10/2009	30 545,84 €	30 545,84 €	0,00 €
21568	AUT00007056	LOT 3 TRONCONNEUSES ZENOAH	12/10/2009	1 226,99 €	1 226,99 €	0,00 €
21568	AUT00007058	DECOUPEUSE STIHL	12/10/2009	902,27 €	902,27 €	0,00 €
21568	AUT00007065	LOT VESTES INTERVENTION	15/10/2009	12 599,86 €	12 599,86 €	0,00 €
21568	AUT00007072	LOT PARKAS	20/10/2009	37 015,68 €	37 015,68 €	0,00 €
21568	AUT00007091	POMPES GRINDEX + ACCESSOIRES	03/11/2009	775,01 €	775,01 €	0,00 €
21568	AUT00007100	CLAIES DE PORTAGE	05/11/2009	4 329,52 €	4 329,52 €	0,00 €
21568	AUT00007117	VENTILATEUR DE TRANSPORT	12/11/2009	8 743,41 €	8 743,41 €	0,00 €
21568	AUT00007123	TENSIOMETRES	13/11/2009	5 190,64 €	5 190,64 €	0,00 €
21568	AUT00007162	SACOCHE WA	27/11/2009	731,95 €	731,95 €	0,00 €
21568	AUT00007168	ECARTEUR	02/12/2009	5 454,62 €	5 454,62 €	0,00 €
21568	AUT00007186	MATERIEL GRIMP MOUSQUETONS	04/12/2009	10 136,30 €	10 136,30 €	0,00 €
21568	AUT00007187	MATERIEL GRIMP CLES	04/12/2009	1 609,94 €	1 609,94 €	0,00 €
21568	AUT00007188	MATERIEL GRIMP GANTS	04/12/2009	855,40 €	855,40 €	0,00 €
21568	AUT00007190	MATERIEL GRIMP SANGLES	04/12/2009	12 821,02 €	12 821,02 €	0,00 €
21568	AUT00007194	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	07/12/2009	336,08 €	336,08 €	0,00 €
21568	AUT00007199	TENUE GRIMP	07/12/2009	10 357,19 €	10 357,19 €	0,00 €
21568	AUT00007200	INVERSEUR POUR ARI	07/12/2009	1 396,93 €	1 396,93 €	0,00 €
21568	AUT00007201	LOT CAGOUILES FEU	07/12/2009	452,09 €	452,09 €	0,00 €
21568	AUT00007219	MATERIEL VLI	10/12/2009	5 646,97 €	5 646,97 €	0,00 €
21568	AUT00007220	MATERIEL VSAV	10/12/2009	1 430,42 €	1 430,42 €	0,00 €
21568	AUT00007233	LOT 40 POLOS	11/12/2009	814,24 €	814,24 €	0,00 €
21568	AUT00007234	LOT 47 CHEMISES	11/12/2009	1 399,68 €	1 399,68 €	0,00 €
21568	AUT00007235	LOT 22 CHEMISES	11/12/2009	655,17 €	655,17 €	0,00 €
21568	AUT00007236	LOT 40 POLOS	11/12/2009	814,24 €	814,24 €	0,00 €
21568	AUT00007237	MATERIEL SECOURS MONTAGNE	11/12/2009	4 064,40 €	4 064,40 €	0,00 €
21568	AUT00007241	RECEPTEUR APPEL SELECTIF	11/12/2009	33 233,50 €	33 233,50 €	0,00 €
21568	AUT00007253	OXYMETRES DE POULS AVEC HOUSSE	06/01/2010	5 023,20 €	5 023,20 €	0,00 €
21568	AUT00007258	LOT 100 TUYAUX REMIFLEX 20 M DN 45	06/01/2010	12 608,59 €	12 608,59 €	0,00 €
21568	AUT00007259	LOT SWEAT SHIRT	06/01/2010	492,03 €	492,03 €	0,00 €
21568	AUT00007260	VESTES PANTALONS	06/01/2010	1 584,70 €	1 584,70 €	0,00 €
21568	AUT00007261	OXYMETRES DE POULS AVEC HOUSSE	06/01/2010	3 314,36 €	3 314,36 €	0,00 €
21568	AUT00007272	EQUIPEMENT GRIMP MEGA TREK	06/01/2010	1 524,90 €	1 524,90 €	0,00 €
21568	AUT00007273	MATERIEL PLONGEE	06/01/2010	14 755,71 €	14 755,71 €	0,00 €
21568	AUT00007274	PAIRE SKIS	06/01/2010	502,32 €	502,32 €	0,00 €
21568	AUT00007290	POUSSE SERINGUE	07/01/2010	1 892,91 €	1 892,91 €	0,00 €
21568	AUT00007292	LOT 7 MONITEURS SPOT PANI	13/01/2010	7 257,33 €	7 257,33 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00007294	HOUSSE DE TRANSPORT MONITEUR	13/01/2010	89,70 €	89,70 €	0,00 €
21568	AUT00007295	HOUSSE DE TRANSPORT MONITEUR	13/01/2010	29,90 €	29,90 €	0,00 €
21568	AUT00007310	HOUSSE OXYMETRES POULS	20/01/2010	29,90 €	29,90 €	0,00 €
21568	AUT00007327	LOT GANTS CUIR POMPIER	27/01/2010	2 188,68 €	2 188,68 €	0,00 €
21568	AUT00007335	LOT 400 CAGOULES	28/01/2010	6 027,84 €	6 027,84 €	0,00 €
21568	AUT00007341	LOT 270 SWEAT SHIRT	01/02/2010	4 018,08 €	4 018,08 €	0,00 €
21568	AUT00007342	LOT 500 CHEMISES	01/02/2010	11 242,40 €	11 242,40 €	0,00 €
21568	AUT00007348	TRANSFORMATEUR INTEGRE VSM	03/02/2010	598,00 €	598,00 €	0,00 €
21568	AUT00007365	LOT BRASSARDS FLEXIPOINT	08/02/2010	917,00 €	917,00 €	0,00 €
21568	AUT00007374	LOT 1000 POLOS	12/02/2010	20 152,60 €	20 152,60 €	0,00 €
21568	AUT00007396	LOT 525 PANTALONS	23/02/2010	19 839,75 €	19 839,75 €	0,00 €
21568	AUT00007399	LOT PARKAS	25/02/2010	2 327,42 €	2 327,42 €	0,00 €
21568	AUT00007400	LOT MATERIEL MEDICALSTETHOSCOPE TENSIONMETRE	25/02/2010	857,50 €	857,50 €	0,00 €
21568	AUT00007401	CAPTEUR PATIENT UNIQUE DIGITAL	25/02/2010	669,76 €	669,76 €	0,00 €
21568	AUT00007416	LOT BRASSARDS	03/03/2010	588,43 €	588,43 €	0,00 €
21568	AUT00007417	LOT COUSSIN POUR BRANCARD	03/03/2010	436,54 €	436,54 €	0,00 €
21568	AUT00007428	OXYMETRES DE POULS AVEC HOUSSE	05/03/2010	4 018,56 €	4 018,56 €	0,00 €
21568	AUT00007438	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	10/03/2010	11 293,95 €	11 293,95 €	0,00 €
21568	AUT00007439	LOT 20 DETECTEURS IMMOBILITE	10/03/2010	3 133,52 €	3 133,52 €	0,00 €
21568	AUT00007443	BOCAL RECEPTAL	11/03/2010	1 671,29 €	1 671,29 €	0,00 €
21568	AUT00007444	ASPIRATEUR BOCAL A USAGE UNIQUE	11/03/2010	2 892,29 €	2 892,29 €	0,00 €
21568	AUT00007446	MONITEUR MULTICABLES	11/03/2010	672,15 €	672,15 €	0,00 €
21568	AUT00007466	LOT 10 SACOCHES WA	17/03/2010	731,95 €	731,95 €	0,00 €
21568	AUT00007467	SAC OXYGENOTHERAPIE	22/03/2010	265,51 €	265,51 €	0,00 €
21568	AUT00007482	LOT 250 CAGOULES FEU	24/03/2010	3 767,40 €	3 767,40 €	0,00 €
21568	AUT00007491	LOT GANTS	24/03/2010	6 784,91 €	6 784,91 €	0,00 €
21568	AUT00007498	LOT 120 GANTS INTERVENTION	30/03/2010	1 313,21 €	1 313,21 €	0,00 €
21568	AUT00007500	LOT 15 CASQUES F2 JAUNE	31/03/2010	2 031,17 €	2 031,17 €	0,00 €
21568	AUT00007524	MATELAS POUR BRANCARD VSAV	08/04/2010	348,04 €	348,04 €	0,00 €
21568	AUT00007542	LOT DE 2 VENTILATEURS OSIRIS 2GEAVEC SACCOCHES	13/04/2010	8 743,41 €	8 743,41 €	0,00 €
21568	AUT00007543	LOT DE 15 DETECTEURS CO AVEC KITHBCO DRAGER	15/04/2010	2 682,39 €	2 682,39 €	0,00 €
21568	AUT00007560	POUSSE SERINGUE	22/04/2010	1 892,91 €	1 892,91 €	0,00 €
21568	AUT00007573	LOT CHEMISES F1	27/04/2010	12 366,64 €	12 366,64 €	0,00 €
21568	AUT00007574	STATION GONFLAGE	27/04/2010	29 735,18 €	29 735,18 €	0,00 €
21568	AUT00007575	LOT CHEMISES F1	27/04/2010	2 248,48 €	2 248,48 €	0,00 €
21568	AUT00007579	LOT 30 CASQUES FLISF	28/04/2010	9 332,39 €	9 332,39 €	0,00 €
21568	AUT00007580	LOT 600 POLOS	28/04/2010	12 091,56 €	12 091,56 €	0,00 €
21568	AUT00007583	LOT SURPANTALONS	29/04/2010	6 543,22 €	6 543,22 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Designation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00007584	MANNEQUIN FORMATION ECOLE	29/04/2010	7 849,85 €	7 849,85 €	0,00 €
21568	AUT00007611	DEFIBRILATEURS	07/05/2010	14 647,77 €	14 647,77 €	0,00 €
21568	AUT00007628	LOT 600 RANGERS	10/05/2010	60 156,41 €	60 156,41 €	0,00 €
21568	AUT00007629	GROUPE ELECTROGENE	10/05/2010	670,51 €	670,51 €	0,00 €
21568	AUT00007630	DETECTEUR ALTAIR	10/05/2010	2 403,96 €	2 403,96 €	0,00 €
21568	AUT00007643	GROUPE MOTOPOMPE 911011027 ET9110052	17/05/2010	1 124,24 €	1 124,24 €	0,00 €
21568	AUT00007644	TRONCONNUEUSE ZENOAH GZ4000	17/05/2010	1 717,46 €	1 717,46 €	0,00 €
21568	AUT00007685	LOT 150 POLOS	01/06/2010	3 022,89 €	3 022,89 €	0,00 €
21568	AUT00007704	DETECTEUR	03/06/2010	801,32 €	801,32 €	0,00 €
21568	AUT00007709	LOT TROUSSES CITY	08/06/2010	802,78 €	802,78 €	0,00 €
21568	AUT00007736	LOT 250 SWEAT SHIRT	09/06/2010	2 714,92 €	2 714,92 €	0,00 €
21568	AUT00007748	CIVIERE DE RELEVAGE	14/06/2010	923,55 €	923,55 €	0,00 €
21568	AUT00007749	CAPEUR ADULTE	15/06/2010	1 345,50 €	1 345,50 €	0,00 €
21568	AUT00007755	OXYMETRES DE POULS AVEC HOUSSE	16/06/2010	944,84 €	944,84 €	0,00 €
21568	AUT00007758	MATERIEL GRIMP	18/06/2010	1 435,20 €	1 435,20 €	0,00 €
21568	AUT00007759	MATERIEL GRIMP VESTE PANTALON	18/06/2010	10 350,55 €	10 350,55 €	0,00 €
21568	AUT00007760	OXYMETRES DE POULS AVEC HOUSSE	18/06/2010	974,74 €	974,74 €	0,00 €
21568	AUT00007765	MATERIEL ARI	23/06/2010	16 635,76 €	16 635,76 €	0,00 €
21568	AUT00007769	ASPIRATEUR LSU AVEC BOCAL A USAGEUNIQUE	24/06/2010	1 946,99 €	1 946,99 €	0,00 €
21568	AUT00007775	DEBITMETRE	28/06/2010	209,00 €	209,00 €	0,00 €
21568	AUT00007776	TENSIOMETRE SPOT	28/06/2010	6 573,22 €	6 573,22 €	0,00 €
21568	AUT00007778	PARTIE 6 BRINS CABLE ECG	29/06/2010	247,45 €	247,45 €	0,00 €
21568	AUT00007794	LOT 15 STETHOSCOPIES ADULTEDOUBLE PAVILLONS	05/07/2010	856,46 €	856,46 €	0,00 €
21568	AUT00007795	LOT 2 NETTOYEURS KARCHER HD 6/15	05/07/2010	1 411,28 €	1 411,28 €	0,00 €
21568	AUT00007807	KIT DECOUPAGE HRS 93 OGURA	06/07/2010	10 542,74 €	10 542,74 €	0,00 €
21568	AUT00007836	LOT HOUSSES BOUTEILLES ACIER ARI	12/07/2010	1 217,53 €	1 217,53 €	0,00 €
21568	AUT00007850	LOT 10 ATTELLES BRAS JAMBE ENFANTADULTE	15/07/2010	394,68 €	394,68 €	0,00 €
21568	AUT00007863	LOT 30 GANTS INTERVENTION	20/07/2010	2 188,68 €	2 188,68 €	0,00 €
21568	AUT00007869	COMBINAISON CMC	21/07/2010	4 646,46 €	4 646,46 €	0,00 €
21568	AUT00007870	CASQUE SPIDER GRIMP	21/07/2010	1 674,40 €	1 674,40 €	0,00 €
21568	AUT00007871	CASQUE SPIDER GRIMP	21/07/2010	368,37 €	368,37 €	0,00 €
21568	AUT00007876	LOT SURPANTALONS	22/07/2010	5 608,47 €	5 608,47 €	0,00 €
21568	AUT00007889	LOT 150 TUYAUX	27/07/2010	15 292,06 €	15 292,06 €	0,00 €
21568	AUT00007896	ASPIRATEUR LSU AVEC BOCAL A USAGEUNIQUE	28/07/2010	3 893,98 €	3 893,98 €	0,00 €
21568	AUT00007897	POUSSE SERINGUE	28/07/2010	3 785,82 €	3 785,82 €	0,00 €
21568	AUT00007898	DETECTEUR CO	28/07/2010	1 788,26 €	1 788,26 €	0,00 €
21568	AUT00007910	MATERIEL GRIMP	03/08/2010	11 405,63 €	11 405,63 €	0,00 €
21568	AUT00007911	LOT VESTES PANTALONS	03/08/2010	64 187,05 €	64 187,05 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00007912	LOT PANTALONS	03/08/2010	26 833,46 €	26 833,46 €	0,00 €
21568	AUT00007913	LOT 75 RANGERS	03/08/2010	7 519,55 €	7 519,55 €	0,00 €
21568	AUT00007914	LOT CASQUES F2	03/08/2010	5 415,97 €	5 415,97 €	0,00 €
21568	AUT00007915	MATERIEL RAD	03/08/2010	5 292,30 €	5 292,30 €	0,00 €
21568	AUT00007926	MATERIEL ARI	04/08/2010	4 247,59 €	4 247,59 €	0,00 €
21568	AUT00007931	LAMPE ABAISSE LANGUE	06/08/2010	249,80 €	249,80 €	0,00 €
21568	AUT00007932	PANTALON DE COMPRESSION	06/08/2010	712,82 €	712,82 €	0,00 €
21568	AUT00007933	GROUPE ELECTROGENE HONDA	09/08/2010	1 186,43 €	1 186,43 €	0,00 €
21568	AUT00007934	MATELAS A DEPRESSION ANATOMIQUE	11/08/2010	999,62 €	999,62 €	0,00 €
21568	AUT00007935	MATERIELS ARI	11/08/2010	1 203,46 €	1 203,46 €	0,00 €
21568	AUT00007957	PIECES DE JONCTION	23/08/2010	9 522,49 €	9 522,49 €	0,00 €
21568	AUT00007958	TRANSFORMATEUR INTEGRE VSM	23/08/2010	627,90 €	627,90 €	0,00 €
21568	AUT00007970	EXPLOSIMETRE X-AM 2000	31/08/2010	999,43 €	999,43 €	0,00 €
21568	AUT00007977	LOT 4 POUSSE SERINGUE INJECTOMATAGILIA 2018010	07/09/2010	3 785,82 €	3 785,82 €	0,00 €
21568	AUT00007978	LOT 4 SACCOCHE MARINE TPAEDPLUS	07/09/2010	889,78 €	889,78 €	0,00 €
21568	AUT00007979	LOT 5 SAC CITY CORDURA ROUGE	07/09/2010	936,11 €	936,11 €	0,00 €
21568	AUT00007990	MATERIEL CMIC	08/09/2010	1 856,19 €	1 856,19 €	0,00 €
21568	AUT00007991	LOT 100 TUYAUX 20M	08/09/2010	12 972,17 €	12 972,17 €	0,00 €
21568	AUT00007992	GROUPE MOTOPOMPE ROBIN	08/09/2010	1 686,36 €	1 686,36 €	0,00 €
21568	AUT00008001	PANTALON DE COMPRESSION	13/09/2010	1 425,63 €	1 425,63 €	0,00 €
21568	AUT00008011	CAPE ET SACOCHE FEUX DE FORETS	15/09/2010	7 134,67 €	7 134,67 €	0,00 €
21568	AUT00008013	SAC A DOS PREMIERS SECOURS	16/09/2010	767,16 €	767,16 €	0,00 €
21568	AUT00008028	MATERIEL RAD	17/09/2010	3 575,85 €	3 575,85 €	0,00 €
21568	AUT00008029	MATERIEL INCENDIE : SEAU JONCTION	17/09/2010	3 173,23 €	3 173,23 €	0,00 €
21568	AUT00008045	LOT 20 PROJECTEURS	22/09/2010	3 444,48 €	3 444,48 €	0,00 €
21568	AUT00008057	POMPE ELECTRIQUE	29/09/2010	3 688,37 €	3 688,37 €	0,00 €
21568	AUT00008058	LOT 20 CASQUES F1	29/09/2010	6 221,59 €	6 221,59 €	0,00 €
21568	AUT00008059	LOT 20 CASQUES F1	29/09/2010	6 221,59 €	6 221,59 €	0,00 €
21568	AUT00008061	CHAISE ESCALIER	29/09/2010	1 289,96 €	1 289,96 €	0,00 €
21568	AUT00008070	LOT 20 CASQUES F2	01/10/2010	2 708,22 €	2 708,22 €	0,00 €
21568	AUT00008071	LOT 4 ECHELLES	01/10/2010	1 662,44 €	1 662,44 €	0,00 €
21568	AUT00008090	CAPTEUR CAPNOSTAT	07/10/2010	1 313,60 €	1 313,60 €	0,00 €
21568	AUT00008106	LOT 40 ARI	12/10/2010	5 976,65 €	5 976,65 €	0,00 €
21568	AUT00008109	TENSIOMETRE	13/10/2010	980,00 €	980,00 €	0,00 €
21568	AUT00008117	MATERIEL PLONGEE	15/10/2010	8 604,06 €	8 604,06 €	0,00 €
21568	AUT00008127	LOT 150 POLOS	18/10/2010	3 022,89 €	3 022,89 €	0,00 €
21568	AUT00008128	LOT CHEMISES F1	18/10/2010	5 576,23 €	5 576,23 €	0,00 €
21568	AUT00008129	LOT SWEAT SHIRT	18/10/2010	1 737,55 €	1 737,55 €	0,00 €

Article budgétaire	Numero inventaire	Designation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00008130	LOT TUYAUX	18/10/2010	5 554,94 €	5 554,94 €	0,00 €
21568	AUT00008131	ELECTRO VENTILATEUR	18/10/2010	2 035,59 €	2 035,59 €	0,00 €
21568	AUT00008132	STATION DE GONFLAGE AVEC CAISSON	18/10/2010	28 775,76 €	28 775,76 €	0,00 €
21568	AUT00008145	LOT 50 CEINTURONS DE FEU	27/10/2010	708,03 €	708,03 €	0,00 €
21568	AUT00008146	LOT 35 VESTES INFIRMIERS ORANGEFLUO	27/10/2010	1 996,72 €	1 996,72 €	0,00 €
21568	AUT00008147	LOT 221 VESTES TREILLIS BLEUMARINE	27/10/2010	11 770,67 €	11 770,67 €	0,00 €
21568	AUT00008151	GAFFE TELESCOPIQUE EQUIPEMENTFPT	28/10/2010	3 091,66 €	3 091,66 €	0,00 €
21568	AUT00008152	ADAPTATEUR MOUSSE EQUIPEMENTFPT	28/10/2010	2 380,04 €	2 380,04 €	0,00 €
21568	AUT00008172	MATERIEL RISQUE TECHNOLOGIQUECRYOGANT ORYOTABLIER	08/11/2010	3 136,25 €	3 136,25 €	0,00 €
21568	AUT00008173	STATION GONFLAGE ARI AVEC CAISSON	08/11/2010	28 775,76 €	28 775,76 €	0,00 €
21568	AUT00008174	LOT GANTS	08/11/2010	3 283,02 €	3 283,02 €	0,00 €
21568	AUT00008209	LOT 200 RECEPTEURS DE 700 AVECHOUSSES	08/11/2010	12 677,60 €	12 677,60 €	0,00 €
21568	AUT00008223	EXPLOSIMETRE	16/11/2010	997,03 €	997,03 €	0,00 €
21568	AUT00008224	LOT 3 BARQUETTES EVACUATIONGRIMP	16/11/2010	1 605,00 €	1 605,00 €	0,00 €
21568	AUT00008226	LOT 5 EXTINGCTEURS	17/11/2010	634,96 €	634,96 €	0,00 €
21568	AUT00008231	TREUIL MOTORISE	17/11/2010	2 406,35 €	2 406,35 €	0,00 €
21568	AUT00008232	TOILE CHAISE PORTOIR	17/11/2010	1 820,31 €	1 820,31 €	0,00 €
21568	AUT00008234	ATTELLE A DEPRESSION	18/11/2010	321,25 €	321,25 €	0,00 €
21568	AUT00008249	MATERIEL SEV SAV	23/11/2010	5 667,34 €	5 667,34 €	0,00 €
21568	AUT00008251	MATERIEL SEV SAV	23/11/2010	6 818,98 €	6 818,98 €	0,00 €
21568	AUT00008258	LOT PARKAS	25/11/2010	42 759,20 €	42 759,20 €	0,00 €
21568	AUT00008259	VESTE D'INTERVENTION	25/11/2010	102,14 €	102,14 €	0,00 €
21568	AUT00008271	LOT PARKAS	03/12/2010	21 128,87 €	21 128,87 €	0,00 €
21568	AUT00008292	TENUE GRIMP	07/12/2010	4 885,66 €	4 885,66 €	0,00 €
21568	AUT00008302	ARMEMENT FPT OUTIL PRY AXE AVECPIED BICHE	08/12/2010	4 431,18 €	4 431,18 €	0,00 €
21568	AUT00008304	MANNEQUIN EXERCICE SAUVETAGEADULTE STANDARD 50KG	09/12/2010	555,24 €	555,24 €	0,00 €
21568	AUT00008305	LOT TUYAUX	09/12/2010	6 524,61 €	6 524,61 €	0,00 €
21568	AUT00008322	LOT 10 EXTINGCTEURS	10/12/2010	234,77 €	234,77 €	0,00 €
21568	AUT00008346	LOT 80 RANGERS FLUO	18/01/2011	8 020,85 €	8 020,85 €	0,00 €
21568	AUT00008347	LOT 500 CAGOULES SAFLEX	18/01/2011	7 534,80 €	7 534,80 €	0,00 €
21568	AUT00008348	LOT 4 CHAUSSURES SKI	18/01/2011	1 276,00 €	1 276,00 €	0,00 €
21568	AUT00008349	MATERIEL SECOURS MONTAGNE	18/01/2011	1 884,90 €	1 884,90 €	0,00 €
21568	AUT00008350	PANTALON GRIMP	18/01/2011	306,65 €	306,65 €	0,00 €
21568	AUT00008351	LOT VESTE ET PANTALON GRIMP	18/01/2011	3 373,49 €	3 373,49 €	0,00 €
21568	AUT00008380	SALAMANDRE AVEC COFFRE	19/01/2011	57 396,04 €	57 396,04 €	0,00 €
21568	AUT00008399	LOT SWEAT SHIRT	26/01/2011	4 453,90 €	4 453,90 €	0,00 €
21568	AUT00008400	LOT PANTALONS	26/01/2011	2 645,30 €	2 645,30 €	0,00 €
21568	AUT00008406	LOT MANNEQUINS TORSE ENFANTBABY	28/01/2011	7 529,43 €	7 529,43 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00008434	LOT 20 RANGERS	08/02/2011	2 005,21 €	2 005,21 €	0,00 €
21568	AUT00008445	LOT CHEMISES INTERVENTION	16/02/2011	14 519,56 €	14 519,56 €	0,00 €
21568	AUT00008450	KIT ATTELLE AVEC SANGLES	18/02/2011	1 540,45 €	1 540,45 €	0,00 €
21568	AUT00008452	LOT 10 DEFIBRILATEURS SEMI AUTOAED PLUS + SACOCHES	24/02/2011	14 647,77 €	14 647,77 €	0,00 €
21568	AUT00008454	LOT 30 DETECTEURS CO PAC 3500	25/02/2011	4 367,67 €	4 367,67 €	0,00 €
21568	AUT00008477	VETEMENT GRIMP	08/03/2011	6 279,88 €	6 279,88 €	0,00 €
21568	AUT00008478	LOT CASQUES	08/03/2011	9 478,78 €	9 478,78 €	0,00 €
21568	AUT00008479	LOT 60 CASQUES	08/03/2011	18 664,78 €	18 664,78 €	0,00 €
21568	AUT00008480	LOT GANT DE PROTECTION	08/03/2011	5 800,00 €	5 800,00 €	0,00 €
21568	AUT00008481	DETECTEUR CO	08/03/2011	4 367,67 €	4 367,67 €	0,00 €
21568	AUT00008500	COUVERTURE BACTERIOLOGIQUE	14/03/2011	1 279,72 €	1 279,72 €	0,00 €
21568	AUT00008501	SAC MEDICAL	14/03/2011	134,40 €	134,40 €	0,00 €
21568	AUT00008504	BALLON ECLAIRANT	16/03/2011	4 066,40 €	4 066,40 €	0,00 €
21568	AUT00008507	LOT VESTES D'INTERVENTION	16/03/2011	17 485,52 €	17 485,52 €	0,00 €
21568	AUT00008508	LOT EXTINGUEURS	16/03/2011	2 773,76 €	2 773,76 €	0,00 €
21568	AUT00008509	EXPLOSIOMETRE	16/03/2011	3 378,75 €	3 378,75 €	0,00 €
21568	AUT00008513	LOT VESTES ET PANTALONS	21/03/2011	891,40 €	891,40 €	0,00 €
21568	AUT00008514	LOT 4 EXPLOSIOMETRES	25/03/2011	1 966,22 €	1 966,22 €	0,00 €
21568	AUT00008515	LOT PANTALONS DE TREILLIS	25/03/2011	32 124,56 €	32 124,56 €	0,00 €
21568	AUT00008516	LOT POLOS	25/03/2011	17 835,23 €	17 835,23 €	0,00 €
21568	AUT00008526	LOT 200 CAGOULES DE FEU	25/03/2011	3 013,92 €	3 013,92 €	0,00 €
21568	AUT00008527	LOT 2 MOTO VENTILATEUR	25/03/2011	4 071,18 €	4 071,18 €	0,00 €
21568	AUT00008529	LOT 5 GROUPE ELECTROGENE	29/03/2011	4 535,23 €	4 535,23 €	0,00 €
21568	AUT00008531	PLAN DUR BAXSTRAP	29/03/2011	1 405,58 €	1 405,58 €	0,00 €
21568	AUT00008542	EQUIPEMENT FPT	30/03/2011	4 475,43 €	4 475,43 €	0,00 €
21568	AUT00008551	LOT TUYAUX	01/04/2011	16 198,38 €	16 198,38 €	0,00 €
21568	AUT00008601	LOT CHEMISES	13/04/2011	6 914,08 €	6 914,08 €	0,00 €
21568	AUT00008619	BALLON ECLAIRANT	19/04/2011	4 066,40 €	4 066,40 €	0,00 €
21568	AUT00008626	MATERIEL LOT ANIMALIER	20/04/2011	4 858,15 €	4 858,15 €	0,00 €
21568	AUT00008627	CAGE LASSOS CHIEN	20/04/2011	4 766,06 €	4 766,06 €	0,00 €
21568	AUT00008628	LOT SWEAT	20/04/2011	1 447,52 €	1 447,52 €	0,00 €
21568	AUT00008638	LOT 715 PANTALONS DE TREILLIS	27/04/2011	27 022,42 €	27 022,42 €	0,00 €
21568	AUT00008639	LOT 130 PANTALONS DE TREILLIS	27/04/2011	4 913,17 €	4 913,17 €	0,00 €
21568	AUT00008653	LOT ARI	05/05/2011	9 512,74 €	9 512,74 €	0,00 €
21568	AUT00008677	LOT RANGERS	10/05/2011	28 913,54 €	28 913,54 €	0,00 €
21568	AUT00008678	LOT RANGERS	10/05/2011	25 815,66 €	25 815,66 €	0,00 €
21568	AUT00008679	LOT ECHELLES	10/05/2011	3 626,27 €	3 626,27 €	0,00 €
21568	AUT00008697	TRANSFORMATEUR VMS	16/05/2011	598,00 €	598,00 €	0,00 €

Article budgétaire	Numero inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT000008711	LOT PARKAS	23/05/2011	30 841,34 €	30 841,34 €	0,00 €
21568	AUT000008715	MOTO VENTILATEUR	24/05/2011	4 071,18 €	4 071,18 €	0,00 €
21568	AUT000008716	ADAPTEUR MOUSSE	24/05/2011	3 552,12 €	3 552,12 €	0,00 €
21568	AUT000008731	PANNEAU SIGNALISATION	27/05/2011	3 409,32 €	3 409,32 €	0,00 €
21568	AUT000008732	LOT VESTES	27/05/2011	35 186,68 €	35 186,68 €	0,00 €
21568	AUT000008740	COFFRET ELECTRO SECOURS	31/05/2011	3 453,69 €	3 453,69 €	0,00 €
21568	AUT000008746	OXYMETRES	06/06/2011	5 023,20 €	5 023,20 €	0,00 €
21568	AUT000008763	GAFFE TELESCOPIQUE	09/06/2011	4 778,02 €	4 778,02 €	0,00 €
21568	AUT000008768	LOT VESTES INTERVENTION	09/06/2011	855,74 €	855,74 €	0,00 €
21568	AUT000008781	LOT RANGERS	17/06/2011	1 239,15 €	1 239,15 €	0,00 €
21568	AUT000008782	LOT SURPANTALONS	17/06/2011	10 905,37 €	10 905,37 €	0,00 €
21568	AUT000008798	LOT RANGERS	22/06/2011	11 152,37 €	11 152,37 €	0,00 €
21568	AUT000008803	TENSIONMETRE	27/06/2011	579,94 €	579,94 €	0,00 €
21568	AUT000008808	MATELAS ANATOMIQUE	01/07/2011	1 550,91 €	1 550,91 €	0,00 €
21568	AUT000008809	LOT PANTALONS INTERVENTION	01/07/2011	6 802,85 €	6 802,85 €	0,00 €
21568	AUT000008810	LOT VESTES	01/07/2011	817,11 €	817,11 €	0,00 €
21568	AUT000008816	LOT ANIMALIER	06/07/2011	5 532,70 €	5 532,70 €	0,00 €
21568	AUT000008817	LOT ANIMALIER	06/07/2011	4 782,80 €	4 782,80 €	0,00 €
21568	AUT000008818	LOT ANIMALIER	06/07/2011	3 869,06 €	3 869,06 €	0,00 €
21568	AUT000008819	MOTOPOMPE RELAIS FEUX DE FORET	06/07/2011	3 645,32 €	3 645,32 €	0,00 €
21568	AUT000008841	TUYAUX REMIFLEX DIAM25 LG20	18/07/2011	19 043,31 €	19 043,31 €	0,00 €
21568	AUT000008842	ENSEMBLE PERFORATEUR SPIT AVECFORETS et BATTERIES	18/07/2011	1 915,56 €	1 915,56 €	0,00 €
21568	AUT000008853	SYSTEME ASPIRATION CMIC	26/07/2011	2 508,55 €	2 508,55 €	0,00 €
21568	AUT000008854	POMPE GRINDEX MACRO ELECTRIQUE	26/07/2011	4 506,53 €	4 506,53 €	0,00 €
21568	AUT000008855	LOT DE 20 MANOMETRES AIR HP 400PROT	26/07/2011	1 094,82 €	1 094,82 €	0,00 €
21568	AUT000008879	DSA	02/08/2011	399,46 €	399,46 €	0,00 €
21568	AUT000008886	LOT RANGERS	03/08/2011	2 581,57 €	2 581,57 €	0,00 €
21568	AUT000008891	PROPORTIONNEUR CITYMOUSSE	04/08/2011	3 061,76 €	3 061,76 €	0,00 €
21568	AUT000008892	VETEMENTS GRIMP	04/08/2011	20 226,03 €	20 226,03 €	0,00 €
21568	AUT000008895	ASPIRATEUR CUVE	08/08/2011	796,34 €	796,34 €	0,00 €
21568	AUT000008896	COMPRESSEUR ARI	08/08/2011	29 636,88 €	29 636,88 €	0,00 €
21568	AUT000008937	POMPE GRINDEX	25/08/2011	1 148,16 €	1 148,16 €	0,00 €
21568	AUT000008942	PROPORTIONNEUR CITYMOUSSE	30/08/2011	765,44 €	765,44 €	0,00 €
21568	AUT000008945	TRANSFORMATEUR INTEGRE VSMATLAS	02/09/2011	598,00 €	598,00 €	0,00 €
21568	AUT000008946	LOT 2 MATELAS A DEPRESSIONVM1101X03	06/09/2011	1 034,40 €	1 034,40 €	0,00 €
21568	AUT000008950	SAC STREAM REANIMATION	09/09/2011	917,38 €	917,38 €	0,00 €
21568	AUT000008960	LOT EXTINGCTEURS	19/09/2011	1 546,07 €	1 546,07 €	0,00 €
21568	AUT000008968	LOT ARI	22/09/2011	20 155,95 €	20 155,95 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00008971	MATERIEL GRIMP	23/09/2011	4 338,25 €	4 338,25 €	0,00 €
21568	AUT00008973	CHAUSSURE RANDONNEE	26/09/2011	609,96 €	609,96 €	0,00 €
21568	AUT00008974	VETEMENTS ISOTHERMIQUES	26/09/2011	1 501,46 €	1 501,46 €	0,00 €
21568	AUT00008975	VETEMENT ISOTHERMIQUECOMBINAISON	26/09/2011	593,22 €	593,22 €	0,00 €
21568	AUT00008977	LOT 20 CASQUES	27/09/2011	6 406,97 €	6 406,97 €	0,00 €
21568	AUT00008978	LOT MASQUE A CARTOUCHE	27/09/2011	3 262,09 €	3 262,09 €	0,00 €
21568	AUT00008979	SAC OXYGENOTHERAPIE	27/09/2011	3 390,69 €	3 390,69 €	0,00 €
21568	AUT00008984	LOT VESTES	27/09/2011	3 554,51 €	3 554,51 €	0,00 €
21568	AUT00009004	GAFFE TELESCOPIQUE ISOLANTE 20 000VOLTS	13/10/2011	4 215,90 €	4 215,90 €	0,00 €
21568	AUT00009010	MATERIEL GRIMP	21/10/2011	784,30 €	784,30 €	0,00 €
21568	AUT00009025	LOT CASQUES	07/11/2011	3 203,49 €	3 203,49 €	0,00 €
21568	AUT00009026	LOT GANT PROTECTION	07/11/2011	1 094,34 €	1 094,34 €	0,00 €
21568	AUT00009027	LOT CHEMISES	07/11/2011	2 074,22 €	2 074,22 €	0,00 €
21568	AUT00009028	TENTE	07/11/2011	1 120,80 €	1 120,80 €	0,00 €
21568	AUT00009030	LOT ARI	10/11/2011	12 508,01 €	12 508,01 €	0,00 €
21568	AUT00009041	SACS POUR VEHICULES URBAINS	16/11/2011	7 815,86 €	7 815,86 €	0,00 €
21568	AUT00009042	CAISSE PLASTIQUE	16/11/2011	766,64 €	766,64 €	0,00 €
21568	AUT00009043	ARI	16/11/2011	33 033,52 €	33 033,52 €	0,00 €
21568	AUT00009056	LOT SWEAT	25/11/2011	1 113,48 €	1 113,48 €	0,00 €
21568	AUT00009066	MATERIEL SECOURS MONTAGNE	01/12/2011	538,20 €	538,20 €	0,00 €
21568	AUT00009091	MATERIE SECOURS MONTAGNE	05/12/2011	3 188,14 €	3 188,14 €	0,00 €
21568	AUT00009092	MATERIEL GRIMP	01/01/2011	661,29 €	661,29 €	0,00 €
21568	AUT00009124	LITS PLIANTS	08/12/2011	2 007,28 €	2 007,28 €	0,00 €
21568	AUT00009138	LOT BLACKBERRY	09/12/2011	5 794,62 €	5 794,62 €	0,00 €
21568	AUT00009188	LOT 4 ECHELLES A COULISSE	16/01/2012	2 329,76 €	2 329,76 €	0,00 €
21568	AUT00009191	PANTALON VESTES	16/01/2012	5 825,48 €	5 825,48 €	0,00 €
21568	AUT00009237	VENTILATEUR DE TRANSPORT	14/02/2012	4 371,70 €	4 371,70 €	0,00 €
21568	AUT00009238	BATTERIE LITHIUM	15/02/2012	4 066,40 €	4 066,40 €	0,00 €
21568	AUT00009246	MACHINE A FUMEE	21/02/2012	1 784,07 €	1 784,07 €	0,00 €
21568	AUT00009249	MANNEQUIN ADULTE	23/02/2012	3 792,99 €	3 792,99 €	0,00 €
21568	AUT00009250	LOT VESTES	24/02/2012	6 204,12 €	6 204,12 €	0,00 €
21568	AUT00009260	DETECTEUR CO	06/03/2012	5 063,86 €	5 063,86 €	0,00 €
21568	AUT00009269	DETECTEUR	07/03/2012	694,15 €	694,15 €	0,00 €
21568	AUT00009274	BATTERIE SMART READY ZOLL	07/03/2012	4 186,77 €	4 186,77 €	0,00 €
21568	AUT00009285	LOT VESTES	14/03/2012	19 285,50 €	19 285,50 €	0,00 €
21568	AUT00009286	LOT PERFUSSION TABLE	01/01/2012	583,49 €	583,49 €	0,00 €
21568	AUT00009288	COUVERTURE BACTERIOSTATIQUE	15/03/2012	2 250,03 €	2 250,03 €	0,00 €
21568	AUT00009298	MONITEUR	19/03/2012	11 362,48 €	11 362,48 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00009299	SACOCHE POUR MONITEUR	19/03/2012	2 392,00 €	2 392,00 €	0,00 €
21568	AUT00009301	LAMPE	20/03/2012	1 243,00 €	1 243,00 €	0,00 €
21568	AUT00009302	EXPLOSIMETRES	21/03/2012	3 611,68 €	3 611,68 €	0,00 €
21568	AUT00009333	EXPLOSIMETRE	02/04/2012	515,95 €	515,95 €	0,00 €
21568	AUT00009334	MATERIEL SECOURS MONTAGNE	02/04/2012	1 973,40 €	1 973,40 €	0,00 €
21568	AUT00009337	ATELLE A DEPRESSION	01/01/2012	850,11 €	850,11 €	0,00 €
21568	AUT00009342	MATERIEL INCENDIE	04/04/2012	1 062,06 €	1 062,06 €	0,00 €
21568	AUT00009344	CAGOULES DE FEU	04/04/2012	4 520,88 €	4 520,88 €	0,00 €
21568	AUT00009362	MATERIEL INCENDIE	13/04/2012	7 151,80 €	7 151,80 €	0,00 €
21568	AUT00009363	ASPIRATEUR A EAU	13/04/2012	4 305,60 €	4 305,60 €	0,00 €
21568	AUT00009380	MATELAS A DEPRESSION ANATOMIQUE	17/04/2012	1 918,00 €	1 918,00 €	0,00 €
21568	AUT00009381	CAPEUR CAPNOSTAT	17/04/2012	4 512,48 €	4 512,48 €	0,00 €
21568	AUT00009384	LOT SURPANTALONS	19/04/2012	8 023,23 €	8 023,23 €	0,00 €
21568	AUT00009399	LOT TUYAUX REMIFLEX 50 L20M - 10 L40M JAUNE	25/04/2012	7 895,74 €	7 895,74 €	0,00 €
21568	AUT00009404	LOT POLOS MANCHES COURTES	27/04/2012	37 648,73 €	37 648,73 €	0,00 €
21568	AUT00009406	LOT 250 CAGOULES SAFLEX C20EK1 F1	27/04/2012	3 767,40 €	3 767,40 €	0,00 €
21568	AUT00009408	LOT MATERIEL CMIC ROTOMOULEVALISE	27/04/2012	3 259,16 €	3 259,16 €	0,00 €
21568	AUT00009415	LOT POLOS	03/05/2012	1 713,80 €	1 713,80 €	0,00 €
21568	AUT00009418	STETHOSCOPE TENSIOMETRE	04/05/2012	607,99 €	607,99 €	0,00 €
21568	AUT00009419	CHAISE ESCALIER	04/05/2012	1 032,58 €	1 032,58 €	0,00 €
21568	AUT00009430	GILETS MEDICAUX	10/05/2012	7 051,02 €	7 051,02 €	0,00 €
21568	AUT00009431	LOT ASPIRATEUR KARCHER	10/05/2012	4 305,60 €	4 305,60 €	0,00 €
21568	AUT00009438	CAISSE PLASTIQUE	15/05/2012	1 605,63 €	1 605,63 €	0,00 €
21568	AUT00009450	THERMOMETRE	23/05/2012	897,00 €	897,00 €	0,00 €
21568	AUT00009468	EXTINCTEUR A EAU	24/05/2012	600,73 €	600,73 €	0,00 €
21568	AUT00009469	LAME	24/05/2012	2 266,42 €	2 266,42 €	0,00 €
21568	AUT00009507	MONITEUR	01/06/2012	11 362,48 €	11 362,48 €	0,00 €
21568	AUT00009508	LAME POUR VSR	01/06/2012	1 260,58 €	1 260,58 €	0,00 €
21568	AUT00009514	LOT 10 GAFFES TELESCOPIQUES ISOLANTES 20000 VOLTS	04/06/2012	2 810,60 €	2 810,60 €	0,00 €
21568	AUT00009521	LOT RANGERS	07/06/2012	58 555,05 €	58 555,05 €	0,00 €
21568	AUT00009522	LOT GANTS	07/06/2012	9 446,06 €	9 446,06 €	0,00 €
21568	AUT00009533	SACOCHE POUR MONITEUR	11/06/2012	2 392,00 €	2 392,00 €	0,00 €
21568	AUT00009534	PURACON CAPEUR	11/06/2012	3 344,02 €	3 344,02 €	0,00 €
21568	AUT00009571	LOT TUYAUX 20M	20/06/2012	5 109,23 €	5 109,23 €	0,00 €
21568	AUT00009572	LOT ASPIRATEUR KARCHER	20/06/2012	1 243,84 €	1 243,84 €	0,00 €
21568	AUT00009573	LOT ASPIRATEUR KARCHER	20/06/2012	4 305,60 €	4 305,60 €	0,00 €
21568	AUT00009593	LOT RANGERS	29/06/2012	8 593,01 €	8 593,01 €	0,00 €
21568	AUT00009612	GANT	04/07/2012	782,78 €	782,78 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00009613	GANT	04/07/2012	782,78 €	782,78 €	0,00 €
21568	AUT00009641	LOT MATERIELS SAUVETAGE ANIMAUX	16/07/2012	3 601,99 €	3 601,99 €	0,00 €
21568	AUT00009678	LOT PORTATIF UHF + OREILLETES	20/07/2012	2 707,50 €	2 707,50 €	0,00 €
21568	AUT00009680	LOT CAISSES POUR SAUVETAGEDEBLAIMENT + VOIE D'EAU	20/07/2012	2 585,51 €	2 585,51 €	0,00 €
21568	AUT00009682	LOT DE 500 POLOS MANCHES COURTES	20/07/2012	2 278,99 €	2 278,99 €	0,00 €
21568	AUT00009689	LOT DE 365 POLOS MANCHES COURTES	24/07/2012	3 327,31 €	3 327,31 €	0,00 €
21568	AUT00009690	BACHES PLASTIFIEES + PINOCHESCONQUES LOT VOIE D'EAU	26/07/2012	390,25 €	390,25 €	0,00 €
21568	AUT00009691	LOT CHAUSSURES EQUIPES AQUATIQUES	26/07/2012	8 704,48 €	8 704,48 €	0,00 €
21568	AUT00009693	LOT 3 ECHELLES TELESCOPIQUES 3.80METRES	26/07/2012	321,00 €	321,00 €	0,00 €
21568	AUT00009694	LOT 35 SOUS VETEMENTS MANCHESLONGUES	26/07/2012	820,06 €	820,06 €	0,00 €
21568	AUT00009718	GILET PC	08/08/2012	1 147,97 €	1 147,97 €	0,00 €
21568	AUT00009724	ASPIRATEUR KARCHER ORANGE	09/08/2012	1 477,06 €	1 477,06 €	0,00 €
21568	AUT00009748	LOT PANTALONS	16/08/2012	60 769,48 €	60 769,48 €	0,00 €
21568	AUT00009759	LOT TUYAUX	21/08/2012	10 218,44 €	10 218,44 €	0,00 €
21568	AUT00009760	TENUE FEU DE FORET	21/08/2012	1 113,56 €	1 113,56 €	0,00 €
21568	AUT00009782	MATERIEL GRIMP	01/01/2012	529,00 €	529,00 €	0,00 €
21568	AUT00009784	MATERIEL GRIMP	27/08/2012	6 868,96 €	6 868,96 €	0,00 €
21568	AUT00009786	MATERIEL PLONGEUR	27/08/2012	8 348,15 €	8 348,15 €	0,00 €
21568	AUT00009814	TROUSSE	10/09/2012	1 088,36 €	1 088,36 €	0,00 €
21568	AUT00009850	LOT TUYAUX	28/09/2012	949,78 €	949,78 €	0,00 €
21568	AUT00009869	PISTOLET OSSEUX	10/10/2012	1 853,80 €	1 853,80 €	0,00 €
21568	AUT00009884	CASQUE SAV SAV	22/10/2012	837,20 €	837,20 €	0,00 €
21568	AUT00009885	COMBINAISON SAV SEV	22/10/2012	5 549,44 €	5 549,44 €	0,00 €
21568	AUT00009886	MATERIEL SAV SEV	22/10/2012	16 574,51 €	16 574,51 €	0,00 €
21568	AUT00009892	MATERIEL INCENDIE	24/10/2012	3 509,06 €	3 509,06 €	0,00 €
21568	AUT00009906	ELECTROCARDIOGRAMME	31/10/2012	3 040,23 €	3 040,23 €	0,00 €
21568	AUT00009916	LOT 15 ATTELLES BIOCIR BRAS JAMBE	07/11/2012	771,42 €	771,42 €	0,00 €
21568	AUT00009918	LOT 9 COMBINAISONS DE PLONGEE	07/11/2012	2 669,47 €	2 669,47 €	0,00 €
21568	AUT00009926	LOT POLOS	08/11/2012	10 247,33 €	10 247,33 €	0,00 €
21568	AUT00009935	MATERIEL SECOURS MONTAGNE	12/11/2012	2 511,60 €	2 511,60 €	0,00 €
21568	AUT00009937	LOT EXTINGCTEURS	14/11/2012	1 703,38 €	1 703,38 €	0,00 €
21568	AUT00009938	MATERIEL GRIMP	14/11/2012	7 580,85 €	7 580,85 €	0,00 €
21568	AUT00009973	LOT RANGERS	29/11/2012	3 682,72 €	3 682,72 €	0,00 €
21568	AUT00009981	MANNEQUIN SECOURISME	30/11/2012	3 698,72 €	3 698,72 €	0,00 €
21568	AUT00009984	MATELAS A DEPRESSION	03/12/2012	2 397,50 €	2 397,50 €	0,00 €
21568	AUT00009997	CAMERA EXPLORATION	05/12/2012	3 803,28 €	3 803,28 €	0,00 €
21568	AUT00010011	GANT	06/12/2012	3 770,47 €	3 770,47 €	0,00 €
21568	AUT00010015	TRIODE REPETEUR	06/12/2012	5 740,80 €	5 740,80 €	0,00 €

Article budgétaire	Numéro inventaire	Désignation	Date acquisition	Montant acquisition	Amortissement pratiqué	VNC
21568	AUT00010016	RECEPTEUR APPEL SELECTIF	06/12/2012	4 933,50 €	4 933,50 €	0,00 €
21568	AUT00010037	LOT VESTES	10/12/2012	5 260,16 €	5 260,16 €	0,00 €
		TOTAL	21568	5 681 237,35 €	5 642 701,39 €	38 535,96 €
						0,00 €
						0,00 €
					0,00 €	0,00 €
				5 766 485,96 €	5 706 396,83 €	60 089,13 €

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve les réformes de matériels qui lui sont présentées.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 07/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-07

DON DE VEHICULE REFORME A LA CROIX BLANCHE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, dans le cadre du renouvellement de son parc véhicules, procède régulièrement à des réformes de matériels vétustes et devenus inadaptés à l'exécution de missions opérationnelles urgentes.

Ces véhicules, généralement vendus aux enchères, peuvent exceptionnellement faire l'objet d'un don à des associations.

La Croix Blanche est une association agréée de Sécurité Civile qui participe aux dispositifs de sécurité des manifestations se déroulant en Vaucluse notamment. Elle y est très active et complète régulièrement le dispositif mis en place par les sapeurs-pompiers.

Elle a sollicité le SDIS pour un don de véhicule 4x4 pour ses missions en zone accidentée.

Le SDIS procède cette année à la réforme de plusieurs véhicules légers hors route (VLHR), qui tout en étant inadaptés aux missions opérationnelles, peuvent tout à fait convenir pour le transport de personnels et matériels légers.

Je vous propose ainsi de réserver une suite favorable à la demande de la Croix Blanche, par le don du véhicule immatriculé AL-494-KM.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le don d'un véhicule 4X4 réformé, immatriculé AL-494-KM au profit de l'association Croix Blanche et autorise son président à signer tout document nécessaire.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 08/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-08

CONVENTION DE FORMATION ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET L'ENTENTE POUR LA FORET MEDITERRANEENNE/ECASC

ANNEE 2024

En réponse à des besoins de formation du SDIS, l'ENTENTE pour la Forêt méditerranéenne/ECASC propose des formations spécifiques pour les sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques spécialisés.

Les actions de formation concernent essentiellement des formations continues ou de maintien et de perfectionnement des acquis dans les domaines de spécialités (comme Feux de forêts, Risque Chimique, risque radiologique, GRIMP, etc.) ou des préparations aux concours et examens professionnels.

Le lieu de la formation est l'ECASC de Valabre. Cependant, en fonction de la nature du stage à réaliser et des caractéristiques qui lui sont propres, ce lieu peut varier. Dans ce dernier cas, nous serons tenus informés par l'organisme de formation du nouveau lieu.

En contrepartie des actions de formation, le SDIS de Vaucluse s'engage à acquitter les frais prévus aux tarifs définis dans l'annexe « tarif des stages 2024 » ci-jointe.

La convention proposée prend effet à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2024. Je vous demande de vous prononcer sur ce principe de conventionnement avec l'Entente/ECASC et le cas échéant m'autoriser à signer ladite convention pour l'année 2024.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



CONVENTION DE FORMATION POUR L'ANNEE 2024

Entre les soussignés

L'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne/ EC.A.S.C., Établissement Public

Organisme de formation habilité sous le numéro 93-131380 S 13 sis, Domaine de Valabre – 13120 – GARDANNE.

Représenté par son président Jacky GÉRARD

Dénommé « *l'organisme de formation* », d'une part,

Et,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du de VAUCLUSE (84)

Esplanade de l'Armée d'Afrique - 84018 AVIGNON Cedex 1

Représenté par son Président,

Dénommé « *l'établissement bénéficiaire* », d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme de formation s'engage à organiser et à mettre en œuvre les actions de formation répertoriées dans son calendrier de l'année 2024. Ces actions de formation s'inscrivent dans le cadre des conditions fixées par l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Article 2 : PLANIFICATION DE LA FORMATION

Les dates de la formation peuvent être modifiées ou cette dernière annulée, sans contrepartie ou indemnité, en particulier par le fait d'un effectif d'apprenant incompatible avec les contraintes pédagogiques ou financières de l'organisme de formation.

Article 3 : LIEUX DE LA FORMATION

Le lieu de la formation est l'EC.A.S.C. de VALABRE ainsi que les divers centres qui y sont rattachés. Cependant, en fonction de la nature du stage à réaliser et des caractéristiques qui lui sont propres, ce lieu peut varier. Dans ce dernier cas, l'établissement bénéficiaire sera tenu informé par l'organisme de formation.

Article 4 : INSCRIPTION A UNE ACTION DE FORMATION

Chaque demande d'inscription sera effectuée par l'intermédiaire du logiciel « Gestion des Effectifs, des Emplois et des Formations » GEEF (l'accès se fait sur le site de Valabre : <http://valabre.com>, onglet « Accès à GEEF »). Le ou les candidat(s) seront retenus sous réserve de remplir les conditions d'admission en stage et de l'acceptation par l'organisme de formation, dans la limite des places disponibles. La demande d'inscription sur GEEF par l'établissement bénéficiaire constitue une commande de formation.

Article 5 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. L'organisme de formation est autorisé à traiter lesdites données fournies par l'établissement bénéficiaire pour la mise en œuvre des actions de formation. Le recueil des données nécessitera également de compléter un formulaire. Il sera demandé des :

- données obligatoires : nom de naissance, nom d'usage, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, employeur, statut, grade, adresse personnelle, adresse électronique et numéro de téléphone.
- données optionnelles : emploi et matricule.

Certaines informations peuvent être diffusées : aux équipes pédagogiques (liste et feuille d'émargement des stagiaires et des formateurs) ; à l'administrateur de l'application dédié à la formation à distance faisant l'objet d'une politique de confidentialité spécifique ; à l'employeur (attestation de suivi et titres obtenus) ; à la DGSCGC pour le renouvellement des agréments (liste nominative des équipes pédagogiques). Les données seront conservées 36 mois (3 ans). Après ce délai, les données personnelles des personnes inactives depuis 3 ans de notre base de données seront supprimées. Les stagiaires peuvent obtenir, vérifier et modifier les données en s'adressant au délégué à la protection des données personnelles : dpo@valabre.com.

ENTENTE - VALABRE

ETABLISSEMENT PUBLIC

Centre Francis Arrighi - domaine de Valabre - RD7 - 13120 GARDANNE

Tel. + 33 (0)4 42 60 88 00 Fax + 33 (0)4 42 60 88 08 - contact-ecasc@valabre.com - www.entente-valabre.com

**Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

En contrepartie des actions de formation, l'établissement bénéficiaire s'engage à acquitter les frais prévus aux tarifs définis dans l'annexe « tarifs des stages 2024 » du calendrier des actions de formation.

Article 7 : MODALITES DE REGLEMENT

Un titre de recette sera établi à l'issue de chaque action de formation. Le paiement sera dû à réception de ce titre de recette.

Article 8 : ASSURANCES

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par leur employeur pour les accidents et dommages dont ils feraient l'objet ainsi que ceux qu'ils causeraient à un tiers.

Article 9 : REGLEMENT INTERIEUR

Pendant la période de formation, les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'EC.A.S.C. de VALABRE.

Article 10 : ANNULATION D'UNE CANDIDATURE PAR L'ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE

L'annulation de toute candidature entraînera le remplacement de celle-ci par une autre de l'établissement bénéficiaire concerné en accord avec l'EC.A.S.C. Si ce remplacement ne peut être effectué, et sauf cas de force majeure :

- Moins de 15 (quinze) jours avant la date de début de la formation, les frais pédagogiques seront dus pour moitié,
- Le premier jour de la formation, les frais pédagogiques seront dus dans leur intégralité.

Article 11 : ANNULATION D'UNE CANDIDATURE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler une (ou des) candidature(s) pour des raisons inhérentes au bon déroulement pédagogique d'une action de formation.

Article 12 : ABANDON

En cas d'abandon en cours de formation par un stagiaire sans motif fondé, l'établissement bénéficiaire s'engage à supporter les frais pédagogiques prévus par les tarifs en vigueur pour la durée totale de l'action de formation.

Article 13 : REGLEMENT DES DIFFERENDS EVENTUELS

Les différends qui pourraient opposer les signataires de la présente convention feront l'objet d'une procédure à l'amiable afin d'en rechercher le règlement. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal Administratif de Marseille sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Article 14 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024, après signature par le président de l'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne/E.C.A.S.C, et par le représentant de l'établissement bénéficiaire, pour s'achever le 31 décembre 2024 inclus.

Article 15 : DENONCIATION ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

La partie qui souhaiterait dénoncer la convention en cours d'année 2024 devra le faire auprès de l'autre moyennant un préavis d'au moins un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle peut être modifiée après accord entre les deux parties signataires sous forme d'avenant.

Fait en deux exemplaires à Gardanne, le 03 janvier 2024

Le Président de l'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne,

Le Président du SDIS de VAUCLUSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky GÉRARD'.

Jacky GÉRARD

ENTENTE - VALABRE

ETABLISSEMENT PUBLIC

Centre Francis Arrighi - domaine de Valabre - RD7 - 13120 GARDANNE

Tel. + 33 (0)4 42 60 88 00 Fax + 33 (0)4 42 60 88 08 - contact-ecasc@valabre.com - www.entente-valabre.com



VALABRE

Tarifications 2024

TARIFS 2024

FEUX DE FORETS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Chef de Groupe Feux de Forêts	FDf 3	3 400 €	2 580 €	820 €
Rattrapage de l'épreuve pratique FDF3	RATTFDF3P	1 685 €	1 345 €	340 €
Chef de Colonne Feux de Forêts	FDf 4	2 995 €	2 285 €	710 €
Rattrapage de l'épreuve pratique FDF 4	RATTFDF4P	1 520 €	1 165 €	355 €
Chef de site Feux de Forêts	FDf 5	4 970 €	4 260 €	710 €
Cadre AERO	AER 3	910 €	750 €	160 €
Equipier Pélicandrome	PEL 1	794 €	634 €	160 €
Chef d'équipe Pélicandrome	PEL 2	794 €	634 €	160 €
Formation aux missions de lutte contre les FDF des équipages des avions et hélicos hors SC	AVHELI	1 440 €	1 200 €	240 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis missions de lutte contre les FDF des équipages des avions et hélicos hors SC	FMPA AVHELI	470 €	453 €	17 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (à distance)	FMPAFDFDIST	1350€ / jour		
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur mobile)	FMPAFDFMOBILE	Sur devis		
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur-Valabre)	FMPAFDF	1350 € / jour	Forfait hors repas et hébergement	
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 1 (stagiaires Zone Méditerranéenne)	RTBDM1	Conditions particulières Tel: 04 42 60 88 03 sauf forfait résidentiel 400 €		
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 1 (stagiaires Hors Zone Méditerranéenne)	RTBDM1	1 980 €	1 480 €	500 €
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 2 - 3 (stagiaires Zone Méditerranéenne)	RTBDM2M3	Conditions particulières Tel: 04 42 60 88 03 sauf forfait résidentiel 800 €		
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 2 - 3 (stagiaires Hors Zone Méditerranéenne)	RTBDM2M3	3 990 €	3 140 €	850 €
Cadre Feux tactiques	CFT	3 000 €	2 150 €	850 €
Sensibilisation DFCI	SENSDFCI	1 662 €	1 237 €	425 €
Patrouille CD	PATROUILLES	490 €	490 €	-
Formation des Equipiers Spécialisés RCCI en espaces naturels	EDS RCCI	1 360 €	1 005 €	355 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis AER 2	FMPA AER2	198 €	127 €	71 €
Journée nationale feux de forêt	JN FDF	716 €	574 €	142 €
Analyste feux de forêt	ANAFDF	2 915 €	2 090 €	825 €

*Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.

Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur sites extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

TARIFS 2024

FORMATIONS NAUTIQUES - SECOURS AQUATIQUES ET SUBAQUATIQUES

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Préformation plongée	PREFO SAL 1	1 408 €	1 018 €	390 €
Scaphandrier autonome léger	SAL1 - 30 m	4 545 €	3 141 €	1 404 €
Scaphandrier autonome léger	SAL1 - 50 m	1 648 €	1 258 €	390 €
Chef d'Unité SAL	SAL 2	6 515 €	4 643 €	1 872 €
Conseiller Technique SAL	SAL 3	6 515 €	4 643 €	1 872 €
Surface non libre niveau 1	SALSNL.1	1 806 €	1 416 €	390 €
Surface non libre niveau 2	SALSNL 2	1 942 €	1 552 €	390 €
Plongée aux mélanges NITROX 3 Jours	SAL NITROX	1 472 €	1 238 €	234 €
Plongée aux mélanges Trimix + Nitrox	SAL MLG	2 662 €	2 272 €	390 €
Forum des cadres Nautiques (SAL/SAS)	FORUM SAL/SAS	577 €	337 €	240 €
CESU - d'Aptitude et de Soutien Sanitaire à la Plongée***	CESU MED	3 733 €	2 293 €	1 440 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis Médecine de la plongée	FMPAMEDPLG	923 €	563 €	360 €
Chef d'Unité sauvetage côtier	SAS 2	2 661 €	1 959 €	702 €
Nageur Sauveteur côtier	SAS 1	1 124 €	812 €	312 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis des Conseillers techniques « SAS »	FMPACTSAS	577 €	337 €	240 €
Rattrapage SAS 2	RATTSAS2		228 €	78 €/jour
Rattrapage SAL2	RATTSAL2		228 €	78 €/jour
Rattrapage SAL3	RATTSAL3		228 €	78 €/jour
Infirmier Soutien Sanitaire	INFSOUTSAN	1 511 €	911 €	600 €
FMPA Infirmier Soutien Sanitaire	FMPAINFSOUTSAN	918 €	558 €	360 €
Survie en Mer des équipages Hélico, SP, SSSM	SURVIEMER HSP	396 €	382 €	14 €
SAS1 - Risque Inondation Fort Courant	SAS1 FCIN	980 €	620 €	360 €
FMPA SAS Risque Inondation fort courant	FMPA FCIN	727 €	487 €	240 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis SAL - Plongée air * Effectifs 1 à 10	FMPASAL	148 €/jour **	70 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis PLG - Plongée air * Effectifs 11 à 20	FMPAPLG	144 €/jour **	66 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis PLG - Plongée air * Effectifs 21 à 30	FMPAPLG	138 €/jour **	60 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement Acquis PLG - Plongée air * Effectifs > 30	FMPAPLG	134 €/jour **	56€/jour	78 €/jour
Conducteur d'engins nautiques fort courant inondation	CENFCIN	700 €	460 €	240 €
Vérificateur EPI(s)	VERIF EPI DN	446 €	290 €	156 €
Décompression à l'oxygène	DECO O2	85+ €/Bloc		

* Sur devis pour les plongées profondes avec décompression à l'oxygène

** Toute formation qui ne se déroulera pas selon les critères définis dans le descriptif de la tarification, fera l'objet d'une facturation sur devis

***Les tarifs 2024 sont applicables dès le premier module qui se déroule sur l'exercice 2023

TARIFS 2024

FORMATIONS SECOURS MILIEUX PÉRILLEUX - GRIMP - SMO - CAN - ISS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Sauveteur GRIMP	IMP 2	2 650 €	1 800 €	850 €
Chef d'unité GRIMP	IMP 3	2 940 €	2 190 €	750 €
Rattrapage IMP3 (5 jours)	RATTIMP 3	1 470 €	1 095 €	375 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des Chefs d'Unités IMP (Rec imp 3)	FMPA CU IMP	1 470 €	1 095 €	375 €
Recyclage Conseiller Technique SMPM	REC IMP CT	960 €	735 €	225 €
Perfectionnement Technique IMP 3	PERFTEC IMP	1 176 €	876 €	300 €
Module complémentaire "Neige" GRIMP	IMP NEIGE	990 €	705 €	285 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis Module complémentaire "Neige" GRIMP	FMPA IMP NEIGE	522 €	332 €	190 €
Recyclage au GRIMP des personnels des services de santé	REC IMP SSSM	190 €/JOUR	115 €	75 €
Transport Hélicopté	TRANSP HELI	Sur Devis		
Equipier secours en montagne	SMO 2	3 450 €	2 450 €	1 000 €
Equipier secours en montagne Neige 1	SMO 2 NGE 1	2 085 €	1 575 €	510 €
Equipier secours en montagne Glace 1	SMO 2 GL 1	2 085 €	1 575 €	510 €
Chef d'Unité secours en montagne	SMO 3	3 450 €	2 450 €	1 000 €
Chef d'Unité secours en montagne Neige 2	SMO 3 NGE 2	2 085 €	1 575 €	510 €
Chef d'Unité secours en montagne Glace 2	SMO 3 GL 2	2 085 €	1 575 €	510 €
Equipier Secours Canyon	CAN 1	1 615 €	1 115 €	500 €
Chef d'Unité Secours Canyon	CAN 2	1 615 €	1 115 €	500 €
Intervention en Site Souterrain	ISS 1	1 690 €	1 180 €	510 €
Vérificateur d'EPI	VERIF EPI	455 €	313 €	142 €
Secours milieu périlleux - ARI / Elagage	SMP ARI ELAG	1 390 €	1 090 €	300 €
Secours milieu périlleux - opérations div.	SMP OPS DIV	1 255 €	955 €	300 €
Secours milieu périlleux - perfectionnement technique deport	PERF TEC DEP	1 255 €	955 €	300 €
Secours milieu périlleux - perfectionnement technique terrain naturel	PERF TEC TA	1 188 €	888 €	300 €
Secours milieu périlleux - intervention sur manège	INTER MANEGE	1 650 €	1 050 €	600 €
Secours milieu périlleux - Technique d'optimisation du potentiel	TOP	1 555 €	1 180 €	375 €
Secours milieu périlleux - Analyse des causes	ANALYSE	1 210 €	910 €	300 €

*Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.

Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur sites extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

TARIFS 2024

FORMATIONS SAUVETAGE DÉBLAIEMENT - CYNOTECHNIQUE

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Sauveteur Déblayeur	SDE1	1 550 €	1 125 €	425 €
Chef d'unité Sauveteur Déblayeur	SDE 2	3 350 €	2 500 €	850 €
Rattrapage de l'épreuve pratique SDE 2	RATTSDE2P	800 €	715 €	85 €
Chef de section Sauveteur Déblayeur	SDE 3	5 095 €	4 315 €	780 €
Rattrapage de l'épreuve pratique SDE3	RATTSDE3P	980 €	640 €	340 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des Conseillers Techniques SD	FMPA CT SD	1 037 €	782 €	255 €
Risques bâtementaires	RISQUES BATI	1 805 €	1 380 €	425 €
Module complémentaire RB (pour SDE2 et 3 Valabre)	RB MOD COMP	1 001 €	746 €	255 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des évaluateurs RB	FMPA RB	1 001 €	746 €	255 €
Cellule de coordination d'appui et de soutien "milieux effondrés"	Cellule 2D	1 265 €	1 052 €	213 €
Module C CYN	MOD C CYN	1 630 €	1 275 €	355 €
Conducteur cynotechnique	CYN 1	1 690 €	1 335 €	355 €
Chef d'Unité Cynotechnique	CYN 2	2 820 €	2 110 €	710 €
Rattrapage CYN 2	RATT CYN2	290 €	219 €	71 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis CYN 2	FMPA CYN2	834 €	621 €	213 €
Conseiller Technique Cynotechnique	CYN 3	1 700 €	1 275 €	425 €
Rattrapage CYN 3	RATT CYN3	304 €	219 €	85 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis CTCYN	FMPACTCYN	590 €	448 €	142 €
Recherche des Produits Accélérateurs d'Incendie	RPAI	3 510 €	2 800 €	710 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis RPAI	FMPA RPAI	687 €	545 €	142 €
Pistage	PISTAGE	3 125 €	2 415 €	710 €
Initiation au Travail Aquatique Cyno	INI CYN AQUA	2 317 €	1 892 €	425 €

SECOURISME

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Pédagogie Appliquée aux Emplois de Formateur de Formateurs Secourisme	PAEFF	3 060 €	2 380 €	680 €
Concepteur et encadrement d'une action de formation	CEAF	1 845 €	1 420 €	425 €

*Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.

Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur sites extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

TARIFS 2024

CONDUITE VEHICULE DE SECOURS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Formation Préventive aux Risques Routiers	COD FPRR	1 450 €	1 095 €	355 €
Module Complémentaire conduite TT	MODCOMPLCTT	1 880 €	1 455 €	425 €
Formation d'instructeur de conduite tout-terrain	ICTT	2 870 €	2 160 €	710 €
Formation sécurité routière		Sur devis		

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Chef de CMIC	RCH3	3 960 €	3 105 €	855 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis de Chef de CMIC	FMPA RCH3	1 058 €	803 €	255 €
Chef de CMIR	RAD 3	4 090 €	3 235 €	855 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis Chef de CMIR	FMPARAD3	1 127 €	872 €	255 €

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Officier Systèmes d'Information et Communication	OFFSIC	2 760 €	2 050 €	710 €
Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis OFFSIC	FMPA OFFSIC	875 €	662 €	213 €

SECOAS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Opérateur Drone de Sécurité Civile	DRONE	3 600 €	2 800 €	800 €
Officier de liaison aéronefs télépiloté	OLAT	892 €	652 €	240 €
Risques Inondation	RISQUEINOND	1 725 €	1 325 €	400 €

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

TARIFS 2024

RESTAURATION / HÉBERGEMENT / TRANSPORT FORFAIT SITE DE VALABRE

Café d'accueil amélioré: 3 viennoiseries, jus d'orange, café (Thermos), eau par personne	8 €
Café d'accueil amélioré Amphithéâtre : 3 viennoiseries, jus d'orange, café (Nespresso), eau par personne	9 €
Pause café Nesspresso - Amphithéâtre (unité)	1,5 €
Pause café - Thermos 10 personnes	5,5 €
Pause café - Thermos 15 personnes	8 €
Pause café - Thermos 20 personnes	10,5 €
Jus d'orange - 10 personnes	8 €
Eau minérale - Bouteille 1,5 l	2 €
Eau minérale - Bouteille 0,5 l	1 €
Petit déjeuner self	9 €
Déjeuner et dîner self	19 €
Déjeuner et dîner self Organismes publics partenaires	18 €
Déjeuner et dîner amélioré (café + vin bouteille) en salle réservée (selon options 2 offres)	28 € 35 €
Buffet (vin, café compris)	23 €
Hébergement chambre individuelle / la nuitée	38 €
Hébergement en twin 1 à 2 personnes / la nuitée	42 €
Hébergement en studio 1 à 2 personnes / la nuitée	48 €
Pension complète journée	71 €
Valabre - TGV Aix / Arbois A/R	60 €
Valabre - Aéroport Marignane A/R	75 €
RELATIONS INTERNATIONALES	
Evenement spécifique et programmes européens	Sur devis

TARIFS 2024

LOCATION DE SALLES

Salles	Superficie	Nombre de places	Salle équipée	
			Jour	Demi journée
CEREN	20	14	120 €	60 €
ALPILLES	30	14	120 €	60 €
ESTEREL	35	14	175 €	100 €
LUBERON	40	14	120 €	60 €
SAINTE BAUME	60	24	325 €	190 €
SAINTE VICTOIRE	90	30	475 €	355 €
VOUTES	100	60	520 €	420 €
SEIGUE	50	22	295 €	170 €
Salle de conférence - Amphithéâtre	200	200	1 700 €	1 200 €
Salle de réunion CESIR	-	15	550 €	275 €

LOCATION DE PISTES DE CONDUITE TOUT TERRAIN

Piste de conduite COD (Enclos de Valabre) à la journée	500 €	300 €
Station de lavage - Nettoyage PL		15 €

SITAC

Type de prestation	Non Adhérents	Adhérents
Support annuel	1 500 €	Compris dans l'adhésion
Formation utilisateur par jour et par stagiaire (6 stagiaires mini)	250 €	
Forfait formation administrateur de 1 à 3 stagiaires	2 000 €	
Forfait intégration des données initiales	4 000 €	

TARIFS 2024

Certification AFNOR	
UNITE EMP	
Essais de certification	
Lance à main	1 150 €
Lance portable	719 €
Tuyaux : Souple	2588 €
Pièces de jonction	360 €
Dévidoir	1 510 €
Clé multifonction	555 €
Extension, contrôle produits, expertise, évolution norme, études, essais d'optimisation, essais complémentaires	
Tarif horaires (base jour = 1087 €)	135 €
NF - 377 Essais de reconduction	
Flexibles: NF S 61-111 (2017)	176 €
Raccords: NF S 61-701 (2009)	339 €
Tuyaux: NF S 61-112 (2017)	542 €
Aspiraux: NF EN 14557+A1 (2009)	339 €
LDT: NF EN 1947 (2014)	406 €
Dévidoirs : NF S 61-521 (2011/05/01)	1 055 €

UNITE VEHICULES	
Essais de certification	
Engin pompe (FPT)	4 656 €
Engin pompe (FPTSR, CCR)	4 972 €
Engin pompe (CCF)	5 610 €
Engin technique de secours et assistance (VSR)	2 053 €
Moto-Pompe remorquable	1 850 €
Moto-pompe portable	1 850 €
BEA	3 701 €
Echelles	2 507 €
Extension, contrôle produits, expertise, évolution norme, études, essais d'optimisation, essais complémentaires	
Tarif horaires (base jour = 1087 €)	135 €
Location de piste catégorie 1 essais routiers	
piste catégorie 1 / Nimes Garons	480 € / heure

* Tous nos prix sont nets de taxe: la TVA est non applicable Article 256 B du CGI

Toutes prestations du "Centre d'essais et de recherche" hors Certification AFNOR feront l'objet d'un devis

TARIFS 2024

PRESTATIONS PAR NIVEAU D'INTERVENANTS

Type de prestation	Niveau	Tarif journalier
Prestation Ingénieur - Chef de projet	A	950 €
Prestation Technicien - Coordinateur de terrain	B	750 €
Prestation assistant	C	550 €

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur le principe de conventionnement avec l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne/ECASC et autorise son président à signer la convention de formation correspondante.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 8 Février 2024
.....

DELIBERATION N° 09/2024

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 8 février 2024 à 17h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN,

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

- Adjudant/Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Madame Suzanne BOUCHET, Marielle FABRE, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER

Madame Françoise DEMONT

Madame Sandra MESTRE

Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ,
Patrick MERLE, Max RASPAIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Anthony ZILIO (pouvoir)

Lieutenant Yves LE GUENNEC, Monsieur Jérôme TASSART



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-09

CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le SDIS de l'Hérault organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et sécurité Sud un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers au titre de l'année 2024.

Ce concours se déroulera dans les conditions suivantes :

- Épreuves d'admissibilité : 8 mars 2024
- Épreuves orales d'admission : 13 au 17 mai 2024

A ce titre, le SDIS 84 entend collaborer à cette organisation en :

- Mettant à disposition des personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent : correction des épreuves d'admissibilité, jury d'admissibilité, mise à disposition d'examineurs pour les épreuves d'admission,
- Partageant équitablement les frais réellement engagés : frais de collaboration avec les centres de gestion ou autres partenaires, frais de location de salle, d'aménagement et de mise en place, frais de repas et d'hébergement, frais d'indemnisation des élus locaux et groupes d'examineurs participant au jury.
- Le coût forfaitaire sera établi en multipliant le nombre de postes à pourvoir déclarés par le coût forfaitaire unitaire ci-dessous :

Nombre de candidats admis à concourir	Coût forfaitaire unitaire
jusqu'à 500	700 €
de 501 à 1000	800 €
de 1001 à 2000	900 €

Le SDIS84 ayant identifié un besoin de 12 postes dans le cadre de l'organisation de ce concours interne, le coût de participation total se situerait entre **8 400 € et 10 800 €**.

Ainsi, les SDIS adhérents à la démarche pourront recruter sur la liste des lauréats sans qu'il leur soit demandé une participation supplémentaire à celle définie par la convention annexée. Au-delà du nombre de postes à pourvoir déclarés, chaque recrutement sur liste d'aptitude donnera lieu à remboursement à hauteur de la somme fixée par l'article 5 de la convention.

Le montant de la participation financière définitive du SDIS84 sera fixé à l'issue de la publication des résultats du concours.

Un projet de convention de participation à l'organisation du concours, ayant pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette coopération (mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent, partage équitable des frais réellement engagés, etc...) est joint au présent rapport.

Je vous propose :

- d'approuver le nombre de postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels à ouvrir,
- d'approuver les termes du projet de convention de collaboration à l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 tel qu'annexée au présent rapport,
- de bien vouloir m'autoriser à signer ladite convention au nom du SDIS, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



**CONVENTION CADRE
RELATIVE AU
CONCOURS INTERNE**

ENTRE

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, représenté par Monsieur Kléber MESQUIDA, président du Conseil d'Administration du SDIS34, ci-après dénommé « **SDIS 34** »
d'une part,

ET

le Service départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, représenté par Monsieur le président du Conseil d'Administration, ci-après dénommé « **SDIS 84** »
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

Le SDIS 34 organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone Sud un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024.

Le SDIS 84 s'engage à participer aux frais d'organisation de ce concours organisé par le SDIS 34.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette participation ainsi que les obligations réciproques des deux parties.

A ce titre, le SDIS 84 demande l'ouverture de 12 postes.

ARTICLE 2 : DURÉE

Cette convention est établie pour la durée de validité de la liste d'aptitude établie par le SDIS 34.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU SDIS 34

Le SDIS 34 prendra en charge l'organisation du concours dont il assurera la gestion financière.

Un arrêté d'ouverture du concours précise notamment le nombre de lauréats ; le concours est ouvert pour un nombre total de lauréats correspondant au nombre prévisionnel de postes à pourvoir déclarés par chacun des SDIS conventionnés tels que déclarés dans l'annexe 1 de la présente convention.

A l'issue du concours, une liste d'aptitude sera arrêtée, que le SDIS 34 gèrera durant sa durée de validité.

Le SDIS 34 informera régulièrement les SDIS conventionnés de l'état de la liste d'aptitude durant sa période de validité.

ARTICLE 4 : FRAIS D'ORGANISATION

Les frais à prendre en compte pour l'organisation se composent de :

- Frais de collaboration avec le centre de gestion 34 ou autres partenaires (le cas échéant),
- Frais de location de salles, d'aménagement et de mise en place,
- Frais d'affranchissement (convocations),
- Frais de repas et d'hébergement lors des rencontres pour concevoir les épreuves d'admissibilité,
- Frais de repas et d'hébergement nécessaires lors de l'analyse des dossiers de candidatures,
- Frais de repas et d'hébergement lors des corrections des épreuves d'admissibilité,
- Frais de repas et d'hébergement lors de l'épreuve d'admission,
- Frais d'indemnisations des élus locaux et groupes d'examineurs participant aux réunions du jury et aux sous-jurys de l'épreuve d'admission.

Le montant définitif des frais d'organisation sera arrêté à l'issue de la publication des résultats du concours.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION FINANCIÈRE / COÛT DU CONCOURS PAR LAURÉAT

Le SDIS 84 indemniserait forfaitairement le SDIS 34 des frais correspondants à l'organisation du concours.

Le coût forfaitaire sera établi en multipliant le nombre de postes à pourvoir déclarés (annexe 1) par le coût forfaitaire unitaire ci-dessous :

Nombre de candidats admis à concourir	Coût forfaitaire unitaire
jusqu'à 500	700 €
de 501 à 1000	800 €
de 1001 à 2000	900 €

Le montant de la participation financière définitive du SDIS 84 sera fixé après la publication de la liste des candidats admis à concourir et le SDIS 34 réalisera l'appel de fonds correspondant à la participation dans le mois qui suit.

Un compte de charge sera établi pour les concours dans le semestre qui suit l'édition de la liste d'aptitude.

Le résultat du compte de charge, s'il est positif, sera redistribué à chaque SDIS conventionné au prorata de sa contribution.

D'autres SDIS sont susceptibles de recruter des sergents de sapeurs-pompiers à partir de cette liste.

Pour pouvoir recruter, ces SDIS se verront facturer une participation au coût du concours par lauréat sur la base du montant des frais d'organisation visés ci-dessus, augmentée de 50 %.

Dans ce cas, le SDIS 34 émettra un titre de recettes à l'encontre de ces SDIS, puis mandatera la part revenant à chaque SDIS adhérent sur la base de la répartition ayant présidé à la participation de chacun.

ARTICLE 6 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Certaines opérations de traitement nécessiteront un nombre important de personnels ; c'est dans ces périodes que la mutualisation des ressources recouvre son intérêt majeur.

Ainsi, pour les opérations suivantes, chaque SDIS adhérent à la démarche fournira des agents en capacité de répondre aux attentes et besoins :

- Etude de la recevabilité des dossiers (équivalence de diplômes, traitement des RAEP, traitement administratif des dossiers d'inscription, ...),
- Surveillance des épreuves d'admissibilité,
- Correction des épreuves d'admissibilité,
- Organisation de l'épreuve d'admission,
- Mise à disposition d'examineurs pour les épreuves d'admission.

Au regard du nombre de candidats susceptibles de se présenter à ce concours, et selon les opérations, le nombre d'agents sera adapté au besoin. Cette adaptation tiendra compte des capacités de chaque SDIS, du nombre de candidats retenus issus des SDIS et du nombre de postes ouverts par chacun.

Le SDIS 84 se chargera du transport et de la rémunération / indemnisation des agents qu'il mettra à disposition. Toutefois, le SDIS 34 prendra à sa charge les repas de midi et l'hébergement pour l'ensemble des personnels du dispositif.

Des points d'étape seront présentés aux représentants des SDIS adhérents, préalablement aux opérations concernées, permettront de déterminer les besoins et la répartition de la charge.

ARTICLE 7 : RECRUTEMENT SUR LISTE D'APTITUDE

Les SDIS adhérents à la démarche recruteront sur la liste des lauréats sans qu'il leur soit réclamé une participation supplémentaire à celle prévue par la présente à l'article 5.

Afin d'accompagner le SDIS 34 dans sa mise à jour de la liste, les SDIS adhérents à la démarche signaleront au SDIS 34 chaque recrutement sur cette dernière.

Aucun remboursement supplémentaire ne sera demandé au SDIS 84 pour les recrutements sur liste d'aptitude jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir déclarés.

Au-delà du nombre de postes à pourvoir déclarés, chaque recrutement sur liste d'aptitude donnera lieu à remboursement à hauteur de la somme fixée par l'article 5.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Les parties assurent la confidentialité des informations nominatives auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la convention. Le SDIS 34 utilisera ces informations exclusivement dans le cadre de l'organisation de ce concours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le SDIS 34 déclare avoir couvert sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance et s'engage à remettre une attestation dans les 3 semaines suivant la signature de cette convention sur demande.

Le SDIS 84 continue d'assurer la couverture risque statutaire des moyens humains qu'il met à disposition pour l'organisation du concours (accident de trajet, accident de travail, etc...). Il reste par ailleurs responsable des dommages de son fait, du fait de ses préposés ou de ses biens et matériels, à ce titre il assumera la réparation de ces éventuels dommages.

ARTICLE 10 : RENONCIATION À LA CONVENTION

Le SDIS 34 se réserve le droit de renoncer à l'organisation du concours prévu par cette convention si, lors de la clôture des inscriptions, le nombre de candidats est supérieur aux capacités maximales d'accueil.

ARTICLE 11 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

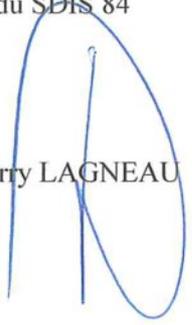
Pour tout litige dans l'application de cette convention, les deux parties essaieront de trouver un arrangement amiable avant tout engagement d'un éventuel recours.

En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties, tout litige relèvera de la compétence du tribunal administratif de MONTPELLIER.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le président du conseil d'administration
du SDIS 84

Thierry LAGNEAU



Le président du conseil d'administration
du SDIS 34

Kléber MESQUIDA

Annexe 1 : nombre de postes à pourvoir déclarés
CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SPP
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Département	Nbre de postes
2A	
2B	
4	
5	
6	10
9	0
11	7
12	2
13	50
30	20
31	20
32	1
34	60
48	
65	6
66	24
81	6
82	
83	30
84	12
total	248

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur :

- L'ouverture pour le SDIS de Vaucluse, de 12 postes de sergents de Sapeurs-Pompiers Professionnels au concours interne organisé par le SDIS de l'Hérault
- Le projet de convention de collaboration à l'organisation de ce concours au titre de l'année 2024
- La signature, par son président, de ladite convention au nom du SDIS ainsi que tout acte nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

